



L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Rapport d'évaluation

Avril 1996

L'université d'Artois

Table des matières

Avertissement	5
Organisation de l'évaluation	7
CHIFFRES-CLÉS	9
RAPPORT D'ÉVALUATION	23
1 - Historique	25
2 - Les implantations et les constructions	26
3 - Les structures et l'organisation interne	27
4 - Les enseignements	31
5 - La recherche	36
6 - Les étudiants	40
7 - Les ressources humaines et matérielles	41
8 - Les relations avec les collectivités locales	45
L'IUP de génie urbain, bâtiments et infrastructures	47
L'IUP génie des systèmes industriels	52
CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS	57
POSTFACE : RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE	61

L'université d'Artois

Avertissement

La publication du rapport d'évaluation des universités nouvelles est faite sous la forme de sept fascicules. La lecture du rapport concernant chacun des établissements est indissociable de celle du rapport général concernant les universités nouvelles. Ce rapport présente, en effet, *les caractères et les problèmes communs* à l'ensemble des universités nouvelles.

L'université d'Artois

Organisation de l'évaluation

L'évaluation des universités nouvelles a été placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, composé de sept membres du Comité : MM. **Chaigneau, Dagognet, Flamant, Gilson, Groshens, Legeais, Maurin.**

Christine Crespy, chargée de mission, a assuré la coordination de l'évaluation de l'université d'Artois.

Ont participé à cette évaluation :

En tant qu'experts

- **Bernard Archer**, professeur à l'Institut de génie urbain de Lyon
- **Gilles Bertrand**, professeur à l'université de Dijon
- **Jean-Paul Bourrières**, professeur à l'université de Bordeaux I
- **Pierre Couronne**, professeur à l'université de Toulouse III
- **Dominique Ducassou**, professeur à l'université de Bordeaux II
- **Christian Dumas**, professeur à l'ENS de Lyon
- **Maurice Garden**, du CNRS
- **Michel Héon**, professeur à l'université de Caen
- **Francine Masson**, conservateur à l'École des mines de Paris
- **Yves Mérindol**, professeur à l'université de Strasbourg I
- **Bernard Pouyet**, professeur à l'université de Grenoble II

Au titre du Secrétariat général du Comité

- **Rachida Amaouche**, pour la présentation du rapport
- **Agnès Leclère**, pour la gestion des missions
- **Jean-Christophe Martin**, chargé d'études, pour les chiffres-clés
- **André Staropoli**, Secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université d'Artois

CHIFFRES-CLÉS

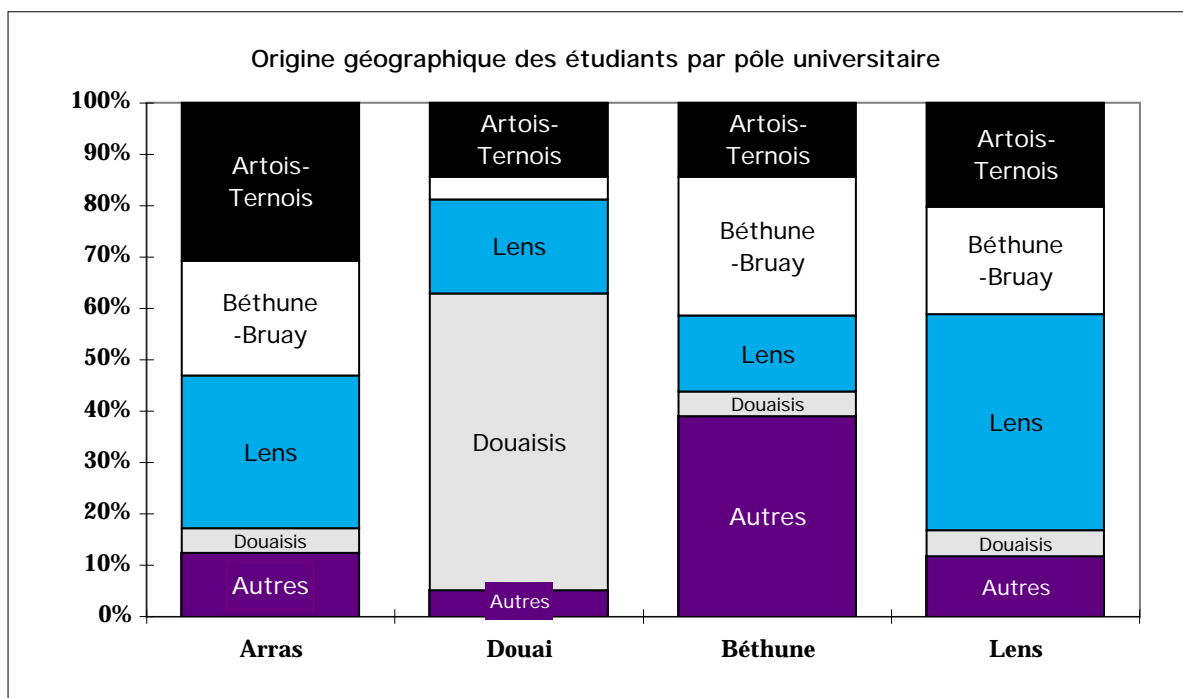
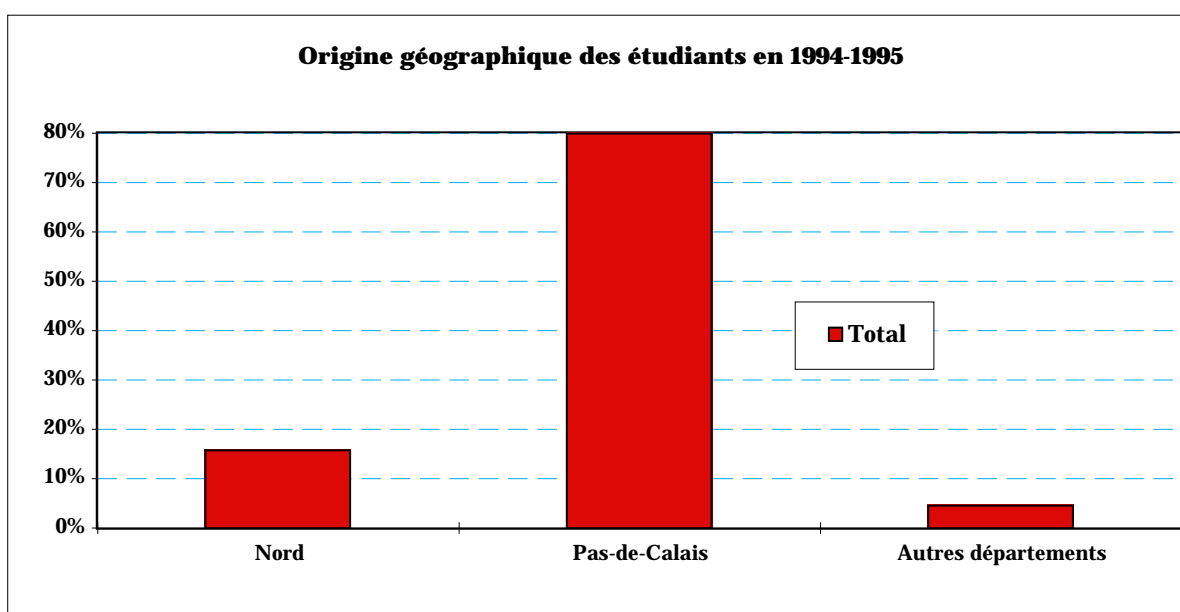
I - L'université d'ARTOIS dans sa région

Recensement 1990 (estimation au 1/01/1992)	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac (1993)
Nord - Pas-de-Calais	3 902 167	38,6%	61%	59,6%
France métropolitaine	57 217 600	34%	59,4%	62,6%

Source DEP

1994-1995	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont		dont
		universités (y compris IUT)		ARTOIS (y.c. IUT)
Nord - Pas-de-Calais	142 728	89 969	63%	8 103 5,7%
France métropolitaine	2 199 066	1 435 989	65,3%	

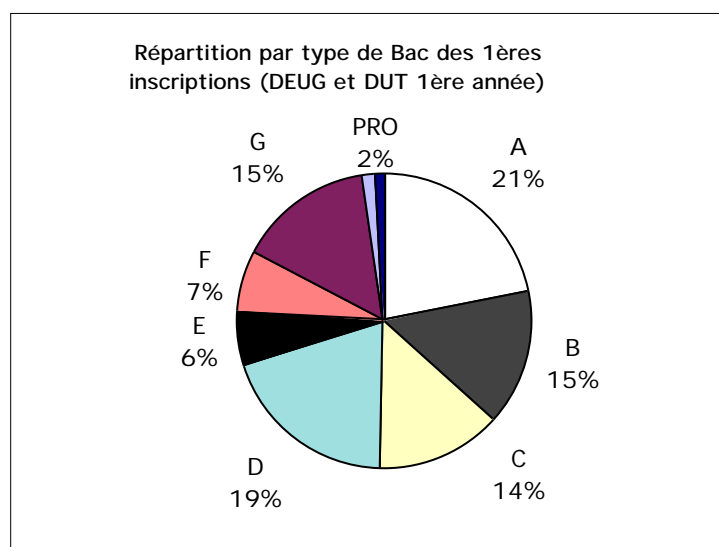
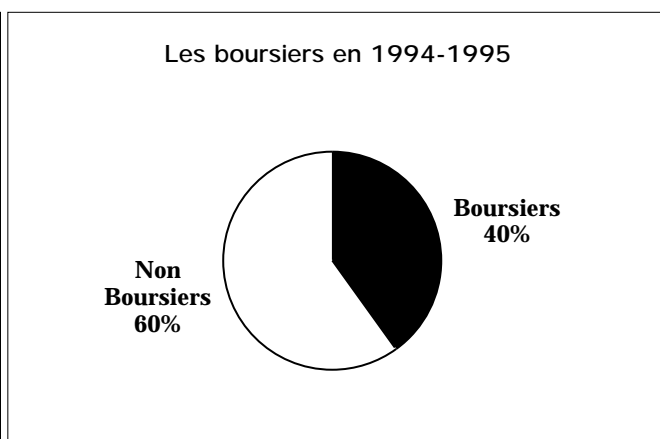
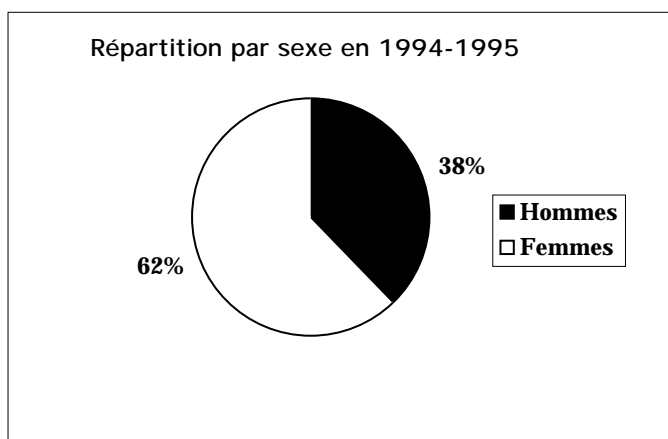
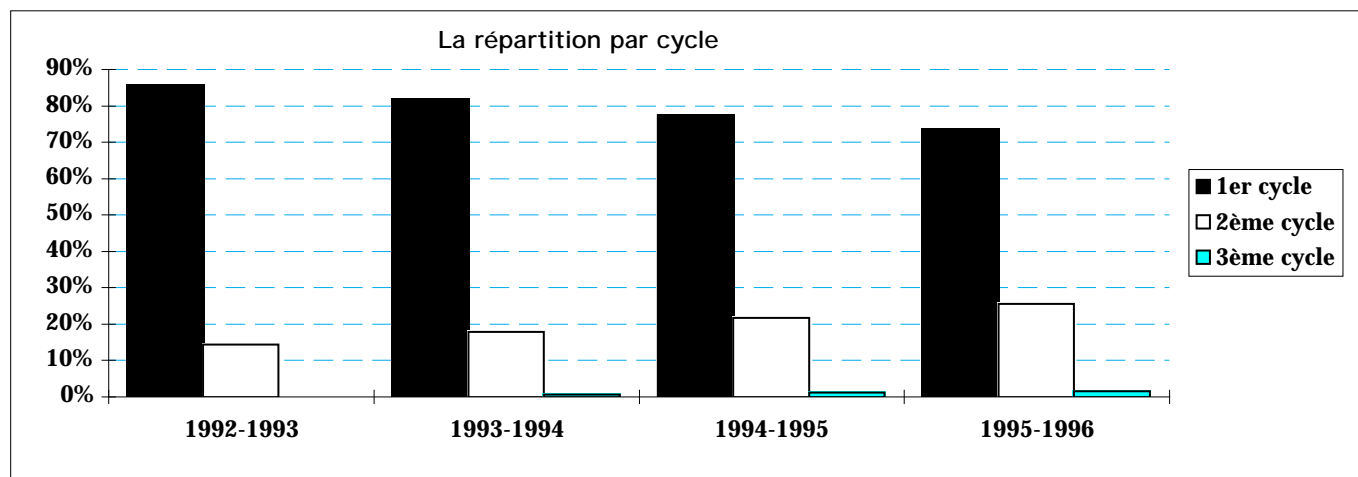
Source DEP



Source : Université d'ARTOIS (sauf indication contraire)

II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives hors IUT, IUP compris)

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
1er cycle	2 260	3 693	4 985	5 800
2ème cycle	379	809	1 397	2 011
3ème cycle	-	28	70	109
Total	2 639	4 530	6 452	7 920



Origine socio-professionnelle des étudiants (IUT compris)

Agriculteurs exploitants	2,2%
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	5,3%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	20,5%
Professions intermédiaires	21%
Employés	14,9%
Ouvriers	21,8%
Autres	8,6%
Non réponse	5,7%
Total	100%

III - Les formations

III - 1 - Les inscrits dans les unités de formation

Formations				
Habilités			Non-habilités	TOTAL
1er cycle	2ème cycle	3ème cycle		

Unités de formation

Lettres (Arras)	565	240	1	42	848
Histoire et Géographie (Arras)	1 212	276	6	91	1 585
Langues (Arras)	925	239	-	7	1 171
AES	281	-	-	-	281
Droit (Douai)	574	-	-	-	574
Sciences (Lens)	982	113	15	1	1 111
Faculté des Sc. appliquées (Béthune)	120	127	48	27	322
Sc.économiques et Gestion (Béthune)	187	132	-	-	319
Sous-total	4 846	1 127	70	168	6 211

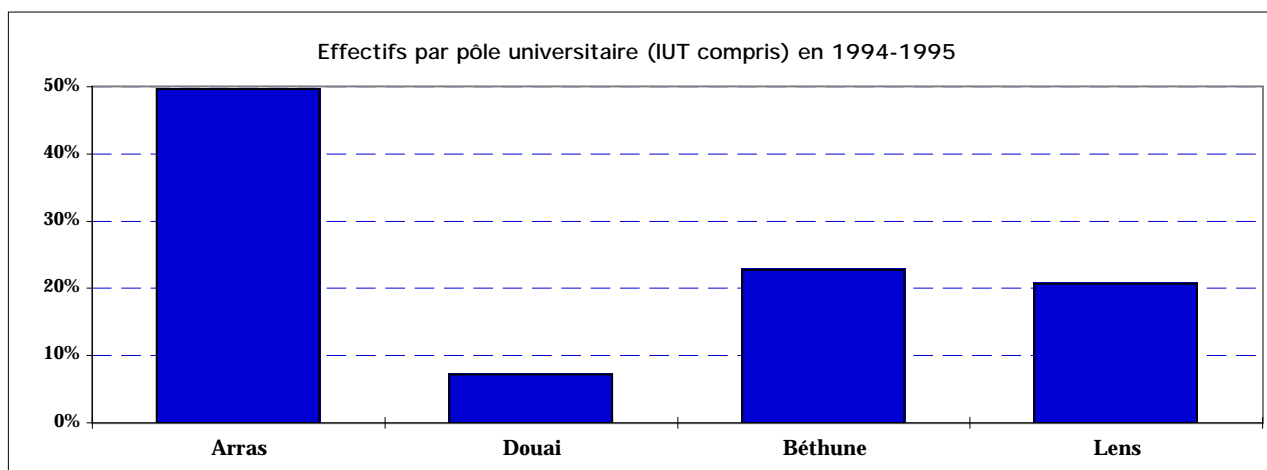
IUT

Béthune	979		-	-	979
Lens	530		-	143	673
Total	1 509			143	1 652

IUP

Génie des systèmes industriels	29	90	-	18	137
Génie civil et infrastructures	28	75	-	1	104
Total	57	165		19	241

TOTAL GÉNÉRAL	6 412	1 292	70	330	8 104
----------------------	--------------	--------------	-----------	------------	--------------



III - 2 - Les diplômes habilités délivrés

	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Niveau Bac + 2	346	608	994
Niveau Bac + 3	197	427	554
Niveau Bac + 4	7	114	211
Niveau Bac + 5		7	42
Total	550	1 156	1 801

III - 3 - Les inscrits dans les formations habilitées de premier cycle (hors IUT)

Unité de formation	Diplôme	Intitulé	Mention	1994-1995		
				1ère année	2ème année	Reçus
Lettres	DEUG	LETTRES ET ARTS	Lettres	340	225	154
Histoire et Géographie	DEUG	SCIENCES HUMAINES	Histoire	538	306	212
	DEUG	SCIENCES HUMAINES	Géographie	258	110	65
Langues, Littératures et Civilisations étrangères	DEUG	LETTRES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES	LLCE Anglais	390	235	112
	DEUG	LETTRES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES	LLCE Allemand	108	35	23
	DEUG	LETTRES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES	LLCE Espagnol	114	43	27
AES	DEUG	ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE		205	76	48
EUUSEUG	DEUG	SCIENCES ÉCONOMIQUES		115	72	58
FSA	DEUG	TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE	Génie des systèmes	69	51	34
Sc. juridiques	DEUG	DROIT		440	134	95
Sciences	DEUG	SCIENCES	MIAS	151	-	-
	DEUG	SCIENCES	Sc. de la matière	226	147	68
	DEUG	SCIENCES	Sc. de la vie	351	107	60
IUPIA	DEUG D'IUP	GÉNIE CIVIL ET INFRASTRUCTURES			28	19
	DEUG D'IUP	GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS			29	19

III - 4 - Répartition du flux* par type de baccalauréat et de DEUG

	A	B	C	D	E	F + G + PRO
LETTRES MODERNES	69,7%	7,6%	4%	2,8%	0,4%	15,5%
HISTOIRE	32%	22,7%	3,4%	9%	0,2%	32,7%
GÉOGRAPHIE	17,7%	29,4%	5,4%	19,1%	0,5%	27,9%
ANGLAIS	58,1%	12,5%	5%	8,6%		15,8%
ALLEMAND	57,3%	18,3%	13,4%	8,5%		2,4%
ESPAGNOL	70,2%	13,1%		7,1%		9,5%
AES	11,4%	50,9%	3%	4,2%		30,5%
DROIT	18,3%	19,1%	5,4%	9,7%	1,1%	46,3%
ÉCONOMIE	5,4%	37%	17,4%	22,8%		17,4%
SCIENCES MIAS			66,2%	12,6%	21,2%	
SCIENCES DE LA MATIÈRE		0,7%	72,7%	18,2%	8,4%	
SCIENCES DE LA VIE		0,4%	14%	84,6%	1,1%	
TECHN.INDUSTRIELLE			3,7%	18,5%	44,4%	33,3%

* "flux" : Bacheliers inscrits pour la 1ère fois à l'université l'année de leur Bac.

III - 5 - Les inscrits dans les formations habilitées de deuxième cycle en 1994-1995 (hors IUT)

U.formation	Intitulé des formations	Option	Licences		Maîtrises	
			Inscrits	Diplômes délivrés	Inscrits	Diplômes délivrés
Lettres	LETTRES MODERNES		194	134	46	4
	LICENCE PLURISCIPLINAIRE DE LETTRES			9	-	-
Histoire et Géographie	HISTOIRE		131	73	83	27
	HISTOIRE	DOCUMENTATION		14	-	-
	GÉOGRAPHIE		51	23	11	9
Langues, Littératures et Civilisations Etrangères	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES	ANGLAIS	157	61	30	2
	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES	ALLEMAND	27	17	-	-
	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES	ESPAGNOL	25	12	-	-
EUSEG	SCIENCES ÉCONOMIQUES		71	63	61	44
Faculté des Sciences Appliquées	INGÉNIÉRIE ÉLECTRIQUE		71	35	21	14
	ÉLECTRONIQUE, ELECTROTECHNIQUE, AUTOMATIQUE	Electrotechn.de puissance	165	128	33	27
	GÉNIE CIVIL		57	32	19	7
Sciences	MATHÉMATIQUES		67	23	-	-
	SCIENCES PHYSIQUES		42	30	4	4
IUPIA	GÉNIE CIVIL DES INFRASTRUCTURES		43	36	32	28
	GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS		49	29	41	31

III - 6 - Les résultats et taux d'abandon aux examens

	Droit, Sc. économiques			Lettres, Langues, Sc.humaines						Sciences					Sciences appliquées			IUP	
	Droit	Sc.Eco	AES	Lettres modernes	LCE Anglais	LCE Allemand	LCE Espagnol	Histoire	Géographie	Sc. de la Matière	Sc. de la Vie	MIAS	Math.	Physique	Techn. industrielle	Ingénierie électrique	Génie civil	Génie syst.indus	Génie urbain
1ère année																			
Inscrits	440	115	195	340	390	108	114	538	258	226	351	151			69				
Présents	382	98	183	296	345	94	106	482	242	139	282	131			52				
Taux d'abandon	13,2%	14,8%	6,2%	12,9%	11,5%	13%	7,0%	10,4%	6,2%	38,5%	19,7%	13,2%			24,6%				
Passage en 2ème année	34%	62%	47%	70%	42%	24,0%	32%	39%	33%	53%	46%	37%			50%				
2ème année																			
Inscrits	134	72	73	246	235	35	44	306	110	147	107				51			29	28
Présents	124	70	69	237	228	34	43	294	107	130	98				45			28	28
Taux d'abandon	7,5%	2,8%	5,5%	3,7%	3,0%	2,9%	2,3%	3,9%	2,7%	11,6%	8,4%				11,8%			3,4%	0%
Passage en Licence	82%	83%	87%	71%	52%	68%	63%	86,0%	52%	52%	61%				76%			100%	93%
LICENCE																			
Inscrits		71		196	161	26	25	131	51				67	42		78		49	43
Présents		69		195	156	26	25	129	49				66	40		75		49	42
Taux d'abandon		2,8%		0,5%	3,1%	0%	0%	1,5%	3,9%				1,5%	4,8%		3,8%		0,0%	2,3%
Passage en Maîtrise		91%		83%	58%	88%	84%	82%	55%				35,0%	75%		56%		90,0%	98%
MAÎTRISE																			
Inscrits		49			30			81	11					4		22	27	41	32
Présents		47			3			25	11					4		18	25	38	31
Taux d'abandon		4,1%			90%			69,1%	0%					0%		18,2%	7,4%	7,3%	3,1%
% de réussite		94%			100%			100%	91%					100%		83,0%	88%	82%	90%

III - 7 - Les formations de troisième cycle en 1995-1996

III - 7 - 1 - Les DEA

Unité de formation	Intitulé	Effectifs (inscrits pédagogiques)			
		Total	Dont		Nombre de diplômes
			Issus de l'université	Etrangers	
Lettres	ANALYSES LITTÉRAIRES ET HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE	2	1	2	-
	SCIENCE DES RELIGIONS ET PHÉNOMÈNES INTERCULTURELS	?	?	?	-
	THÉORIES ET ANALYSES LINGUISTIQUES	?	?	?	-
Histoire-Géographie	HISTOIRE ET CIVILISATIONS	15	3	15	-
Langues, Littératures et Civilisations étrangères	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS DES PAYS DE LANGUES GERMANIQUES ET SLAVES	1	-	1	-
	RÉAMÉNAGEMENT DES SOCIÉTÉS	1	-	0	-
Faculté des Sciences Appliquées	GÉNIE CIVIL (Établissement Principal : LILLE 1, Cohabilités : ARTOIS, ECOLE CENTRALE LILLE)	5	4	1	-

III - 7 - 2 - Les DESS

Unité de formation	Intitulé	Effectifs (inscrits pédagogiques)			
		Total	Dont		Nbre de diplômes 1994-95
			Issus de l'université	Etrangers	
Sciences appliquées	ÉLECTRO-ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIELLE	20	15	1	9
	MAÎTRISE DES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATIONS URBAINES	22	13	2	11
	ORGANISATION ET GÉNIE DE PRODUCTION	16	3	2	8
	INGÉNIÉRIE LASER (Cohabilité avec LILLE I)				
Sciences	TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES AVANCÉES	14	0	14	14

III - 8 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier en francs	Nombre de stagiaires en formation
1994 - 1995			
Total	158 374	5 555 365	470
dont formations diplômantes (national)	100 010		241
dont formations diplômantes (établissement)	51 404		119
dont stages actualisation des connaissances	1 500		30
dont formations générales à caractère culturel	5 460		80

IV - Les effectifs des équipes recherche en 1994-1995

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	All. MRE CIFRE...	ITA ATOS
CNRS					
Unité de recherche associée	1	11	-	5	5
DRED					
Équipe d'accueil	3	49	4	16	1,2
Jeune équipe	4	22	1	2	1
Université					
Equipe universitaire	7	36	-	3	0,2
Autres équipes					
Programme pluri-formations (DRED)	2	10	-	2	-
Total	17	128	5	28	7,4

V - Le corps enseignant en 1994-1995 (hors IUT)

V - 1 - Les emplois

		<i>dont vacants</i>
Professeurs	40	9
Maîtres de conf.	61	4
Assistants		
Second degré*	52	3
ENSAM	0	
Jouvence **	13	
Crédits PAST ***	15	
Professeurs associés	3	
Total	176,5	16

* Second degré : ADEN, PRAG, PRCE, lecteurs

** Jouvence : assistants normaliens, ATER, ALER, allocataires-moniteurs de l'enseignement supérieur

*** Les crédits PAST comptent pour 1/2 emploi

V - 2 - La structure du corps

Rang A	22,7%
Rang B	34,6%
Second degré	29,5%
Jouvence	7,4%

V - 3 - L'origine géographique des enseignants

	Professeurs	Maîtres de conférences	Second degré*
Nord - Pas-de-Calais	67,6%	59,2%	71,4%
Région parisienne	11,8%	9,9%	8,2%
Province	17,6%	12,7%	2%
Etrangers	2,9%	11,3%	2%
Non réponse	0%	7%	16,3%
	100%	100%	100%

* Second degré : ADEN, PRAG, PRCE, lecteurs

VI - Les personnels administratifs et de service (1995-1996)

VI - 1 - Répartition par support budgétaire (hors IUT)

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	31	34	30	95
	Gagés				
	Objecteurs				
Etablissement	Permanents	2	9	2	13
	Vacataires, saisonniers				
	C E S			6	6
	Apprentis				
Grands organismes (CNRS, INSERM, etc)					
Collectivités territoriales	Mis à disposition				
Entreprises	Mis à disposition				
Total		33	43	38	114

VI - 2 - Répartition par fonction (hors IUT)

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	4	14,5	10,5	29
Assistance à l'enseignement	4	2,5	1,5	8
Recherche (Administration et assistance)	6	2,5	2,5	11
Documentation		2	1	3
Vie institutionnelle, adm. générale, service intérieur, communication	8,5	3	3,5	15
Vie de l'étudiant	1	1,5	1	3,5
Gestion financière	4	9,5	2	15,5
Gestion du personnel	1,5	2	2	5,5
Moyens supports (logistique immobilière, nettoyage locaux, surveillance)	1	2,5	13	16,5
Informatique	2	2		4
Reprographie	1	1	1	3
Prestations de service				
Total	33	43	38	114

VI - 3 - Répartition par affectation

	Services centraux	Composantes
Scolarité, orientation	7	22
Assistance à l'enseignement		8
Recherche (Administration et assistance)	2	9
Documentation		3
Vie institutionnelle, adm. g ^{ale} , service int.	12	3
Vie de l'étudiant	3	0,5
Gestion financière	11,5	4
Gestion du personnel	4	1,5
Moyens supports *	4,5	12
Informatique	4	
Reprographie	3	
Prestations de service		
Total	51	63

* logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance

VII - Eléments financiers

VII - 1 - Les ressources en 1994 (hors salaires)

	Milliers de francs	Part du total
Ressources affectées	13 265	16%
Droits d'inscription	4 220	5,1%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	52 177	63%
Dotations des collectivités locales	7 855	9,5%
Subventions d'autres organismes publics	4 868	5,9%
Autres ressources propres	478	0,6%
Total des ressources	82 863	100%

VII - 2 - Les dépenses de fonctionnement en 1994

	Milliers de francs	Part du total
Infrastructures	25 365	48,6%
Autres charges isolées	10 803	20,7%
Charges non isolées	243	0,5%
Rémunération personnels	1 487	2,9%
Heures complémentaires	13 823	26,5%
Divers	430	0,8%
Total des dépenses	52 151	100%

VIII - Locaux et constructions

VIII - 1 - Locaux actuels

	Surface en m2
Siège	1 200
Pôle universitaire d'Arras	
Université 2000	3 900
District urbain et prêt IUFM	4 100
Pôle universitaire de Béthune	
Université 2000	4 160
Pôle universitaire de Douai	
Prêt Ville	1 390
Pôle universitaire de Lens	
Université 2000	7 484
IUT de LENS	
Université 2000	2 238
IUT de Béthune	21 965

VIII - 2 - Constructions : investissements réalisés et programmés

Date mise en service	Sites	Type de réalisation	Surface (m2)			Coût Total (KF)	FINANCEMENT					
			Enseig- nement	Recher- che	BU		Etat	Région	C.G ^{al} 62	FEDER	FIBM	Ville

ARRAS

1991-92	Bâtiment Histoire	Construction	1 140	350		11 200	29,5%	11,6%	58,9%			
1991-92	Restaurant U.	Construction*				14 080	100%					
1994-95	Siège	Construction	1 200			10 500	71,4%		28,6%			
1994-95	Bâtiment Langues	Construction	1 265	135		14 000	28,6%	14,3%	57,1%			
1994-95	Bâtiment Urgence	Construction	1 232			4 500	100%					
1996	Bibliothèque	Construction			2 683	25 500	100%					
1996	Extension Lettres	Construction	2 822	567		34 500		0,2%	98,5%			

BETHUNE

1991-92	Sc.économiques (1)	Construction	670	130		7 600	15,8%	0,3%	15,8%	39,5%	26,3%	
1994-95	Sc.économiques (2)	Construction	900	100		8 000		25%	46,2%		28,8%	
1994-95	Bâtiment FSA-IUP	Construction	1 983	182		22 000	4,5%	22,7%	45,5%		27,3%	
1996	Bibliothèque	Construction			1 230	11 700	100%					
1996	Extension Restau-U	Construction*				8 500		35,3%	35,3%		29,4%	
1996-97	Bâtiment FSA-IUP	Construction	843	1 203		23 000			4,3%	78,3%	17,4%	

LENS

1991-92	IUT dép. ^t GEA	Construction	1 200			12 000	24,2%	10%	20%	45,8%		
1992-93		Restructuration	3 745	945		29 000	6,9%	2,4%	12,8%	67,2%	10,7%	
1993-94	Grands bureaux	Restructuration	965	902	2 323	12 000			16,7%		33,3%	50%
1994-95	Restaurant U.	Construction				9 600	100%					
1995-96	Bâtiment Sciences	Restructuration	1 487	80		11 000	100%					
1996-97	Bâtiment Sciences	Restructuration				23 000		5%	15%	80%		
1996-97	Bâtiment CRUAL	Construction		1 013		11 000	45,4%			54,6%		

DOUAI

1996	Faculté de Droit	Construction	4 020	1 106	1 615	70 800	38,1%	14,1%		39,5%	5,4%	2,8%
1996	Restaurant U.	Construction*				17 500				80%		20%

* Construction + équipement

L'université d'Artois

RAPPORT D'ÉVALUATION

1 - Historique de l'université

La création de l'université d'Artois a été l'aboutissement d'une volonté nationale d'aménagement du territoire, fortement relayée, au niveau local, par des responsables académiques et politiques confrontés à la nécessité de répondre à une demande croissante de formations supérieures, dans une région marquée par les mutations économiques et le déclin des industries traditionnelles.

Auparavant, les houillères et l'industrie lourde offraient des emplois à une main-d'oeuvre jeune et non qualifiée. La reconversion du bassin minier, en contraignant les jeunes à rechercher dans des études secondaires, puis universitaires, les qualifications adaptées au marché de l'emploi actuel, a drainé vers l'université des populations qui n'y venaient pas, auparavant, pour des raisons économiques et culturelles.

Les effets conjugués du rattrapage du retard universitaire et d'une croissance démographique régionale soutenue ont provoqué un afflux massif vers l'enseignement supérieur que le dispositif existant n'était plus en mesure d'absorber.

Dès 1986, la pression croissante des effectifs dans les universités lilloises avait amené les responsables de ces établissements à envisager le renforcement du dispositif universitaire dans la région Nord - Pas-de-Calais. La limitation de cet accroissement à un niveau raisonnable, permettant de maintenir un enseignement et une recherche de qualité, imposait que l'on favorisât l'émergence d'ensembles universitaires destinés à devenir universités à part entière ou que l'on renforçât l'existant, en dehors du pôle lillois. Trois zones étaient concernées : l'Est du département du Nord autour de l'Université du Hainaut-Cambrésis, l'Artois et le Littoral qui devaient, à terme, accueillir une université de plein exercice. Ces propositions, élaborées conjointement par les quatre présidents des universités de l'académie, avaient été soumises, en 1988, au recteur, dans le cadre de la préparation du schéma régional des formations universitaires.

Les Assises régionales de l'enseignement supérieur du Nord - Pas-de-Calais, reprenant les propositions des présidents et les conclusions de la mission conduite par MM. Bordet, Zalta et Garden sur les "nouveaux établissements d'enseignement supérieur dans le Pas-de-Calais" recommandaient la création d'universités dans l'Artois et le Littoral, "universités multipolaires et départementales mais de plein exercice".

Les élus semblent avoir été surpris de la création de deux universités dans le Pas-de-Calais ; pourtant, la création d'une seule université était difficilement concevable, en raison de la densité de villes moyennes présentes dans ce département, qui appelait une structuration multipolaire. Mais pour que cette organisation puisse fonctionner, il était indispensable de limiter le nombre des sites formant une même université ; opter pour la multipolarité revenait donc à imposer l'existence de deux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

L'université d'Artois a été créée par un décret du 7 novembre 1991. Le 14 février suivant, intervenaient la nomination du président du conseil d'orientation et celle de l'administrateur provisoire. Le 23 mars 1992, le conseil d'orientation était officiellement mis en place. Le conseil d'université était installé en janvier 1993.

Manifestation hautement symbolique, la Conférence des présidents d'université tient son séminaire annuel à Arras, les 16 et 17 mars 1995 : la communauté des universités se retrouve autour de l'une des dernières nées, la reconnaissant ainsi comme l'une des siennes.

Les créations d'antennes des universités lilloises avaient constitué les premières étapes d'un processus menant à l'émergence d'une université autonome. En 1988, l'université Lille III avait

implanté sur le site d'Arras un DEUG de lettres modernes. En 1990, l'université Lille I avait ouvert une antenne de sciences à Lens et délocalisé un DEUG de sciences économiques à Béthune.

Lors de sa première rentrée, en 1992, l'université d'Artois offrait les formations suivantes :

- à Arras : les DEUG de lettres modernes, d'histoire, de géographie, d'anglais, d'allemand, d'espagnol ; les licences et maîtrises de lettres modernes et d'histoire.

- à Béthune : un IUT, créé en 1969, et rattaché précédemment à l'Université Lille I, comptant cinq départements (chimie, génie civil, génie électrique et informatique industrielle, génie mécanique et productique, organisation et gestion de la production) ; un IUP ingénierie comportant deux départements ; un DEUG et une licence de sciences économiques ; un DESS ingénierie laser en cohabilitation avec Lille I ; une préparation au CAPET de génie civil (avec Lille I)

- à Lens : un DEUG A et une licence de sciences physiques.

2 - Les implantations et les constructions

2-1 Des implantations multipolaires

La convention de partenariat "Université 2000" prévoyait les quatre sites d'implantation de l'université et leurs affectations disciplinaires, dispositions reprises dans le décret constitutif. Arras, Béthune, Douai et Lens sont des villes moyennes qui, sauf Douai, partagent un passé commun, forgé dans l'appartenance à la province d'Artois, et qui sont confrontées aujourd'hui à des problèmes de même nature : la reconversion de la mine et du textile, le chômage ... La présence de Douai, chef-lieu d'arrondissement du Nord, évite, conformément au vœu de ses promoteurs, que l'université ne se réduise à une université départementale. En outre, Douai, qui abrite le siège de la Cour d'appel, cultive une rivalité ancienne avec Lille.

Néanmoins, on ne peut considérer que ces quatre villes fonctionnent en réseau : au plus, signale-t-on une coopération entre les chambres de commerce. Le rôle fédérateur est, dans la réalité, tenu par le conseil général du Pas-de-Calais. L'université sera-t-elle porteuse de collaborations nouvelles entre ces villes, notamment en matière de développement économique local, comme cela semble se dessiner sur la zone littorale ?

Les quatre villes concernées sont bien reliées entre elles, distantes de 30 à 40 minutes par voies routières, autoroutières ou ferroviaires. Cependant Douai reste excentrée : il est plus rapide d'aller de Douai à Lille que de Douai à Béthune. Le département du Pas-de-Calais favorise les rapprochements entre sites universitaires en offrant la gratuité du transport ferroviaire aux boursiers et un demi-tarif aux autres.

En résumé, la multipolarité s'inscrit dans un contexte de villes, sinon extrêmement solidaires, du moins, non fortement rivales ou concurrentes : la détermination du siège n'a pas entraîné, en Artois, de problèmes particuliers, les autres villes et la communauté universitaire se ralliant aisément au choix d'Arras.

2-2 Les constructions (voir tableau chiffres-clés)

L'université est implantée sur huit sites dans cinq localités : en effet, Liévin accueille les formations de l'UFR de STAPS.

À la rentrée 1995, l'université d'Artois (hors IUT) disposait sur ses quatre sites de 22 234 m² dont près du quart prêtés ou mis à disposition par les collectivités locales. À lui seul, l'IUT de Béthune

représente une surface quasiment équivalente de 21 965 m² pour une population d'étudiants sept fois moindre. Les ratios d'occupation des locaux sont donc de 3,6 m² par étudiant. Hors siège de l'université, le pôle d'Arras dispose de 8 000 m², soit 2 m² par étudiant.

L'État n'a consenti, depuis la création de l'université, que 49,5 MF, contribution qui atteindra 124, 5 MF en 1997, ce qui est relativement peu pour un programme total de 463 MF. Les participations fréquentes du FEDER et du FIBM (fonds d'industrialisation du bassin minier) expliquent peut être cette faible contribution de l'État mais il est singulier que l'intervention de ces fonds, au lieu de représenter un plus pour une zone en difficulté, engendre une moindre participation de l'État. L'ensemble de ces fonds représentera, en 1997, une contribution totale de 136 MF. En y ajoutant les financements de l'État, on totalisera 260 millions, soit une quasi-parité avec la contribution des collectivités locales.

3 - Les structures et l'organisation interne

3-1 Le gouvernement de l'université

L'administrateur provisoire

Nommé par arrêté du 14.02.92, par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'administrateur provisoire a pleinement assuré son rôle de cheville ouvrière dans la mise en place de l'université. Le choix de la personnalité retenue n'a pas été neutre, s'agissant de l'ancien président de l'université Lille III, qui, avant cette prise de fonction, avait assuré, depuis 1986, la mise en place de l'antenne d'Arras.

L'administrateur s'est entouré d'une équipe universitaire de direction (EUDA) qui comprend les responsables de composantes, la secrétaire générale, l'agent comptable, la directrice de la bibliothèque. Il s'appuie enfin sur neuf chargés de mission, en charge des dossiers sectoriels, dont le rôle et l'influence sont inégaux. Tous les responsables de l'université (sauf le directeur de l'IUT de Béthune) ont été choisis et nommés par l'administrateur provisoire. Il en va ainsi notamment des directeurs d'UFR. Dans ces choix, ce dernier a, en général, confirmé dans leurs fonctions, les hommes et les femmes qui, avant la création de l'université avaient eu des responsabilités dans les délocalisations. Il a également eu recours à des personnalités qui avaient déjà assumé des responsabilités administratives universitaires.

L'administration de l'université apparaît organisée sur un mode assez classique et centralisée autour de l'administrateur provisoire, de la secrétaire générale et de l'EUDA.

Le Conseil d'orientation

L'université d'Artois est dotée d'un conseil d'orientation présidé par une personnalité extérieure à l'université, ancien président d'Usinor. Il a pour mission de proposer les grandes orientations relatives aux activités de formation et de recherche, et de donner un avis sur les projets de contrat d'établissement et de budget. Il est composé de sept personnalités de l'enseignement et de la recherche, onze représentants des milieux économiques et sociaux, sept représentants des collectivités territoriales, sept représentants des personnels usagers, dont quatre issus de l'enseignement et de la recherche, deux IATOS et deux étudiants. Il comprend aussi deux membres qui ont voix consultative (l'administrateur provisoire et le recteur) ainsi que huit invités permanents.

Cette instance avait, avant sa création, fonctionné sous la forme d'un "comité d'orientation", qui a eu un rôle important dans la conception initiale de l'université. Néanmoins, la constitution de celle-ci et la transformation du "comité" en un "conseil" d'orientation marque la fin de la période créatrice du conseil et le début d'une véritable difficulté à trouver sa juste place dans le fonctionnement de l'université.

L'analyse détaillée des procès verbaux du conseil d'orientation révèle :

- de réelles difficultés à atteindre le quorum, du fait d'un fort absentéisme, notamment des personnalités représentant le monde universitaire, des personnalités du monde économique, des représentants des collectivités locales ;
- une faiblesse structurelle du conseil due à l'absence de moyens propres, y compris d'une ligne budgétaire permettant, par exemple, le recours à des études, ce que ne prévoit pas le décret constitutif ;
- des doutes sur l'utilité de l'institution, doutes qui s'expriment au fil des réunions.

Le conseil d'orientation ne semble pas jouer le rôle, que lui assignent les textes, de proposition des "grandes orientations relatives aux activités de formation et de recherche". Alors même qu'il s'est saisi de certaines grandes questions comme le développement des relations internationales et la formation continue, il apparaît plus en situation d'évocation d'actions engagées que dans un rôle propre de proposition. En définitive, le conseil d'orientation paraît constituer une sorte de "*comité de soutien*" au développement de l'université et à l'action de l'administrateur provisoire, auquel le président du conseil notamment apporte son appui dans les interventions de lobbying auprès des pouvoirs publics.

Aujourd'hui est posée la question du maintien du conseil d'orientation dans les futurs statuts de l'université d'Artois. Ce maintien semble souhaité par le président du conseil, qui souhaite en faire une instance d'interpellation de l'université, par les milieux économiques notamment.

Le Conseil d'université

L'université est administrée par un conseil d'université présidé par l'administrateur provisoire. Ses compétences regroupent celles des trois conseils des universités : conseil d'administration, conseil scientifique et conseil des études et de la vie universitaire. Le conseil fonctionne selon trois configurations : conseil d'administration plénier ou restreint et conseil scientifique.

Le conseil d'université est composé de huit représentants des professeurs, quatre représentants des autres enseignants-chercheurs, quatre représentants des personnels IATOS, huit représentants des usagers, huit personnalités du monde économique, sept personnalités représentant les collectivités territoriales. Il comprend, en outre, quatre membres de droit avec voix consultative : le recteur, le président du conseil d'orientation, le secrétaire général et l'agent comptable. Il compte aussi dix membres invités permanents.

Le Conseil d'université s'est réuni quatre fois en 1993, quatre fois en 1994.

3-2 La structure administrative

L'université d'Artois compte douze services centraux :

- Recherche et études doctorales
- Études
- Personnels
- Vie sociale et culturelle
- Relations publiques et communication interne
- Réglementation et affaires générales
- Logistique
- Informatique de gestion
- Construction
- Statistiques
- Publications
- Imprimerie.

Ces services fonctionnent sous l'autorité du secrétaire général. L'agence comptable et les services financiers sont placés sous l'autorité de l'agent comptable.

L'organisation administrative paraît hiérarchisée ; les services centraux sont en relation directe avec les composantes, mais il existe peu de communication entre les personnels administratifs.

3-3 La structure pédagogique

Les composantes et les services communs

L'université d'Artois regroupe :

Neuf UFR

- Sur le pôle d'Arras
 - . l'UFR Administration économique et sociale
 - . l'UFR Histoire géographie
 - . l'UFR Langues et civilisations étrangères
 - . l'UFR Lettres modernes.
- Sur le pôle de Béthune
 - . l'École universitaire de sciences économiques et de gestion
 - . la Faculté des sciences appliquées.
- Sur le pôle de Douai
 - . l'UFR de sciences juridiques.
- Sur le pôle de Lens
 - . la Faculté des sciences Jean-Perrin
 - . l'UFR sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Deux instituts universitaires professionnalisés

- Sur le pôle d'Arras, l'IUP patrimoine et tourisme.
- Sur le pôle de Béthune l'IUP d'ingénierie
 - option génie urbain
 - option production industrielle.

Deux instituts universitaires de technologie

- un IUT secondaire à Béthune comprenant six départements :
 - . chimie
 - . génie civil
 - . génie électrique et informatique industrielle
 - . génie mécanique et productique
 - . génie des télécommunications et des réseaux
 - . organisation et gestion de la production.
- un IUT tertiaire à Lens comprenant trois départements :
 - . gestion des entreprises et des administrations
 - . informatique
 - . techniques de commercialisation.

Cinq services communs

- . service commun de la documentation universitaire

- . service universitaire d'accueil, d'information et d'orientation
- . service universitaire des activités physiques et sportives
- . service de la formation continue
- . service des relations internationales.

Le choix de la spécialisation

Le décret du 7 novembre 1991 - et c'est une différence majeure par rapport au texte, daté du même jour, régissant le Littoral -, dispose que l'université d'Artois comprend, outre l'IUT de Béthune, quatre pôles spécialisés regroupant des départements de formation et de recherche :

- . sciences humaines, lettres et langues à Arras,
- . sciences économiques, gestion et technologie à Béthune,
- . sciences juridiques à Douai,
- . sciences à Lens.

Cette spécialisation est en partie le résultat de la politique de délocalisation des universités lilloises, en oeuvre depuis 1986. La structuration immédiate en UFR va plus loin que le décret constitutif qui prévoyait seulement "des départements de formation et de recherche". D'une certaine manière, l'institutionnalisation des composantes rigidifie la spécialisation des sites. Aucune UFR ou composante n'étend son champ d'intervention au delà du site qui l'accueille.

Les spécialités de chaque site sont conformes à une certaine logique, même si l'administration économique et sociale (AES) se trouve localisée sur les terres littéraires d'Arras et aurait pu plus normalement naître du côté du droit, à Douai (le directeur de l'UFR de droit cumule ses fonctions avec la direction de l'AES), ou du côté des sciences économiques, à Béthune. L'IUT de Lens, à dominante tertiaire, préexistant à la création de l'université, il aurait été logique de développer les sciences économiques, voire l'AES, sur ce site. En revanche, la localisation du droit à Douai trouve sa justification dans l'existence de la Cour d'Appel.

La structuration de chaque site n'est institutionnalisée qu'au travers des composantes. Initialement, des responsables de site avaient été désignés. Ils ont conservé un rôle en matière de coordination de l'action de sécurité sur ces sites. Mais ils ne jouent aucun rôle de coordination pédagogique ou scientifique, ne serait-ce que parce que leur mise en place est apparue de nature à entraver le travail des directeurs de composantes, voire, à Arras, celui de l'administrateur provisoire et de ses services.

Conclusion

Cette structuration a pour avantage d'éviter les concurrences et les doubles emplois susceptibles de résulter de la répétition des disciplines sur plusieurs sites, de favoriser l'insertion des composantes universitaires sur un site, en tenant compte des potentialités du tissu économique local, et de permettre une organisation documentaire rationalisée sur chaque implantation.

Mais la multipolarité, doublée de la spécialisation, rend difficile les relations entre disciplines d'une université qui revendique hautement sa pluridisciplinarité à travers sa devise : "Plurielle en une". Il y a une réelle difficulté à fonder un sentiment d'appartenance à une université commune : les enseignants communiquent mal entre eux, sur un même site et entre les sites ; les étudiants se sentent étudiants de leur ville, de leur composante, et non de l'université d'Artois, ce qui est susceptible de renforcer l'orientation de proximité.

En outre, la pression des collectivités locales peut remettre en cause la cohérence disciplinaire des sites : l'implantation d'un DESS "Technologies alimentaires avancées" à Arras en est le premier indice fort, mais la localisation de l'AES dans cette ville n'a-t-elle pas été inspirée par le même souci de ménager une collectivité qui regretterait de n'accueillir que des lettres et des sciences humaines ?

L'organisation choisie a également des incidences en termes de coût : l'option adoptée par l'université d'Artois apparaît plus économe des deniers publics que celle prise par l'université du Littoral, dans la mesure où elle évite le dédoublement des enseignements sur plusieurs sites. Cependant, l'absence d'une gestion commune des UFR implantées dans chaque localité, en démultipliant les services offerts aux étudiants, est coûteuse en personnels IATOS, et renforce l'isolement des composantes ; la structuration des pôles, autour des composantes, affaiblit les pôles en les divisant. Même si un code de déontologie interne leur interdit de s'appuyer sur les collectivités pour porter directement leurs projets auprès des pouvoirs publics, cet éclatement n'est-il pas de nature à favoriser les tendances centrifuges et à affaiblir la présence de l'université d'Artois sur les sites ?

Par ailleurs, on peut constater que la mise en oeuvre d'un réseau moderne de communication entre ses implantations, réponse, à l'évidence, appropriée à la multipolarité, n'a pas pu constituer une priorité pour l'université, compte tenu du retard apporté au financement.

4 - Les enseignements

4-1 Les orientations générales : l'aspiration à la normalité

L'université de l'Artois cherche à se rapprocher d'un modèle traditionnel d'université, celui établi par la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984, voire celui des universités européennes, comme en témoigne cet éditorial de l'administrateur provisoire, dans le Bulletin n° 6 (octobre 1994) de l'université d'Artois : "En deux ans, l'Artois s'est affirmée comme une véritable université. Elle vient d'être reconnue comme telle par l'assemblée générale des universités européennes ... Celle-ci, après étude de son dossier, l'a admise en son sein, aux côtés des prestigieuses universités du vieux continent". Ce désir de normalité, de conformité par rapport à un modèle existant ou idéalisé de l'université traditionnelle, s'explique par la hantise de la jeune université d'Artois d'être considérée comme une université de deuxième catégorie, qui ne serait pas une université à part entière. Il en résulte un certain classicisme de l'offre de formation, classicisme inspiré également par le souci d'avoir une bonne lisibilité sur le plan international.

4-2 Les diplômes et les préparations de l'université d'Artois

Les diplômes de premier et second cycles (cf. tableau)

Les diplômes technologiques (cf. tableau)

Les DESS (cf. tableau)

Les préparations aux concours de recrutement pour les carrières de l'enseignement

Les CAPES

Histoire-géographie

Anglais

Lettres modernes

Physique-chimie

Mathématiques *

* Projet 1996

Les diplômes de 1er et 2nd cycles

UFR rattachement	Implantation	DEUG	Licence	Maîtrise
Administration économique et sociale	Arras	AES	AES option développement local option conception et animation de projet	AES *
Histoire - géographie	Arras	Sciences humaines et sociales mention géographie mention histoire	Géographie Histoire dont mention documentation	Géographie Histoire
Langues et civilisations étrangères	Arras	Lettres et langues mention langues et civilisations étrangères Allemand Anglais Espagnol	Langue, littérature et civilisation étrangères dont mention français langue étrangère Allemand Anglais Espagnol	Langue, littérature et civilisation étrangères Allemand Anglais Espagnol
Lettres modernes	Arras	Lettres et langues mention lettres modernes	Lettres modernes dont mention documentation mention français langue étrangère Licence pluridisciplinaire de lettres, arts et sciences humaines	Lettres modernes
IUP Patrimoine	Arras	DEUP patrimoine et tourisme	Licence patrimoine et tourisme *	
École universitaire de sciences économiques et de gestion	Béthune	Économie et gestion	Sciences économiques	Sciences économiques mention économie internationale
Faculté des sciences appliquées	Béthune	Technologie industrielle mention génie des systèmes	Génie civil * Génie mécanique * Ingénierie électrique	Électronique, Électrotechnique Automatique mention électrotechnique Électronique de puissance
IUP ingénierie	Béthune	DEUP génie civil et infrastructures DEUP génie des systèmes industriels DEUP génie électrique et informatique industrielle	Licence génie civil et infrastructures Licence génie des systèmes industriels	Maîtrise génie civil et infrastructures Maîtrise génie des systèmes industriels
UFR de sciences juridiques	Douai	Études juridiques	Droit	Droit privé * Droit public *
Faculté des sciences Jean Perrin	Lens	Sciences mention mathématiques informatique et applications aux sciences Sciences mention sciences de la matière Sciences mention sciences de la vie	Biologie mention biologie générale Sciences de la terre Chimie Informatique * Mathématiques Sciences physiques option enseignement, option recherche	Biologie cellulaire et physiologie * Maîtrise de physique option matériaux
UFR STAPS	Liévin	STAPS		

Les diplômes technologiques

Institut de rattachement	DUT	Diplôme d'université post-DUT
IUT de Béthune	Chimie Génie civil Génie électrique et informatique industrielle Génie mécanique et productique Génie des télécommunications et des réseaux Organisation et gestion de la production	
IUT de Lens	Gestion des entreprises et des administrations Informatique Techniques de commercialisation	Diplôme de technologie approfondie Marketing des biens et des services industriels

Les DESS

UFR/Institut de rattachement	DESS
Sciences économiques	Gestion des entreprises d'insertion Chargé d'études économiques et financières internationales *
Sciences appliquées	Électroénergétique industrielle Ingénierie laser option application des lasers de moyenne puissance aux mesures physiques et physicochimique Réhabilitation urbaine Organisation et génie de la production
Sciences juridiques	Contentieux public *
Sciences	Technologies alimentaires avancées

* Projet 1996

Les CAPET et CAPLP2

CAPET génie civil

CAPLP2 génie civil option construction-réalisation ouvrage

CAPLP2 génie civil option construction-économie (en cohabitation avec Lille I)

Les agrégations

Histoire

Géographie

Les diplômes d'université

Arras : Pôle sciences humaines, lettres et langues

DUEA : diplôme universitaire d'études asiatiques, option Chine

DUTA : diplôme universitaire de technicien de l'archéologie

Béthune : Pôle sciences économiques et de gestion, technologie-ingénierie

DUFEX : Diplôme universitaire de formation à l'exportation

DUSTHAAF : Diplôme universitaire des sciences de tourisme hôtelier d'agence et d'affaires

DUAPME : Diplôme universitaire à l'administration des petites et moyennes entreprises

DUETE : Diplôme universitaire d'études techniques européennes

DUIPS : Diplôme universitaire en informatique des petits systèmes

Certificat de capacité en éclairage

Certificat d'électricité appliquée et génie climatique

Lens : Pôle sciences et IUT tertiaire

DTUC : Diplôme technologique universitaire comptable.

Les autres diplômes

DAEU : diplôme d'accès aux études universitaires (dispensé sur les quatre sites).

4-3 Une université à dominante littéraire

Les statistiques des effectifs étudiants montrent un déséquilibre certain : à l'université proprement dite, les sciences constituent un quart du total des effectifs, l'ensemble droit - sciences économiques, 20 %, et les lettres et les sciences humaines et sociales, 55 %. La domination des littéraires peut être confirmée par la répartition géographique des étudiants : 60 % à Arras, 40 % (hors IUT) dans les trois autres villes-sites. Elle est également confortée par l'organisation administrative : Arras concentre quatre UFR, alors que le reste de l'université en compte quatre (deux à Béthune, une à Douai et une à Lens). Le rattachement à l'université d'Artois des IUT de Béthune et de Lens corrige partiellement ce déséquilibre, par l'apport de 1500 étudiants dans ces deux villes. Les prévisions établies par l'université vont dans le sens d'une inversion tendancielle, les effectifs devant augmenter davantage en sciences et en droit qu'en lettres et sciences humaines.

Les formations

Plus caractéristique de cette sensibilité littéraire de l'université d'Artois est sans doute la palette de disciplines choisies par l'université et offertes aux bacheliers de la région.

L'université a ouvert des formations de droit, de sciences économiques et d'AES.

C'est le secteur économique qui est actuellement le plus développé, offrant d'ores et déjà un cursus complet du DEUG au troisième cycle. Cependant, il convient de noter un certain déséquilibre entre un second cycle à caractère fondamental et une offre de troisième cycle très spécialisé et appliqué ne comportant pas de DEA, mais un DESS "Gestion des entreprises

d'insertion". Par ailleurs, la dénomination adoptée par la composante (École universitaire de sciences économiques et de gestion) est révélatrice du projet pédagogique qui anime ses responsables : la "croissance maîtrisée des effectifs", revendiquée par ces derniers, repose sur une orientation sélective des étudiants. Ce malthusianisme permet cependant, à l'issue d'un stage initial d'intégration d'une semaine, un enseignement et des stages très encadrés. Un esprit "École" règne dans cette petite structure, dirigée par un responsable dynamique, mais isolée au sein du site béthunois et au sein de l'ensemble juridico-économique de l'université. En effet, cet ensemble est éclaté sur trois sites : le droit à Douai, l'AES à Arras et les sciences économiques à Béthune, cependant que l'IUT tertiaire est implanté à Lens.

A l'inverse, toutes les lettres et les sciences humaines et sociales sont à Arras ; il s'agit de formations classiques : lettres modernes, langues vivantes, histoire et géographie, toutes disciplines nettement orientées vers la formation des enseignants du second degré. C'est la conséquence d'un choix stratégique important, fait au moment de la création de l'université. Il fut estimé qu'il fallait réduire le déficit de ces populations défavorisées de l'Artois et du bassin minier par l'offre prioritaire d'un classicisme universitaire à tout éprouve, et cela, à un moment où l'offre de recrutement d'enseignants de collèges et lycées était très grande, et apparemment pour une longue durée. Il n'en reste pas moins que l'université d'Artois a refusé un double risque, celui des disciplines artistiques (musique, arts plastiques, histoire de l'art) et celui des sciences humaines et sociales sans CAPES (psychologie, sociologie, communication, LEA) : on a, sans doute, craint des flux massifs pour des débouchés aléatoires.

A terme, cette orientation forte vers les métiers de l'enseignement pourrait se révéler dangereuse, dans la mesure où les recrutements sont menacés de tarissement. On regrettera d'autant plus l'absence de préparation aux concours administratifs de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale, par crainte, semble-t-il du côté de la Faculté de droit de concurrencer les centres lillois, notamment l'IPAG de Lille, dont le directeur a été l'un des rares enseignants-juristes de Lille II à soutenir la création de la faculté de Droit de Douai ... Depuis deux ans, l'université d'Artois a pris conscience de ce risque fort de déséquilibre. Elle essaie de promouvoir une double réorientation, sous des formes et des directions originales, bien que limitées : la création d'un IUP patrimoine et tourisme, et celle d'une filière "Mondes asiatiques".

De nombreuses initiatives au bénéfice des étudiants

L'université d'Artois, même si, par ses structures comme par le choix des disciplines ouvertes, répond résolument à une conception traditionnelle de l'université, a multiplié les innovations de détail pour adapter à l'enseignement supérieur des populations étudiantes qui n'y avaient pas accès.

Les UFR de lettres, sciences humaines et sociales, AES, ainsi que les facultés de droit et d'économie, ont multiplié les aménagements de cursus pour diminuer les handicaps, augmenter les chances, rattraper les retards. Parmi les initiatives les plus heureuses, il faut citer la mise en place d'un véritable tutorat effectué par les étudiants avancés au bénéfice des nouveaux étudiants en difficulté. Toutefois les juristes ne savent pas traiter le grand nombre d'inscrits originaires des bacs G, massivement éliminés dès le premier cycle. Il faut ici revoir l'orientation, et réaliser une meilleure harmonisation avec les sections de techniciens supérieurs.

Une seconde forme d'aide aux étudiants est l'offre systématique de modules extérieurs à la discipline principale, pour faciliter les choix ou d'éventuelles réorientations. Il y a ainsi, et à Arras, et à Douai, de fructueuses coopérations entre lettres, langues, histoire, AES et droit et des efforts réels de pluridisciplinarité. Pour parfaire les formations initiales, il est fait appel à des spécialités qui n'ont pas de cursus complet (philosophie, histoire de l'art, par ex.). Les relations avec l'IUFM semblent plus ambiguës. Une partie des enseignants est persuadé du peu d'intérêt des modules de professionnalisation offerts dès le DEUG, et ils ont obtenu que ceux-ci soient limités à l'année de licence : en effet, le barème d'accès à l'IUFM, qui accorde des points supplémentaires aux étudiants ayant suivi ces modules, a des effets pervers sur les choix faits par les étudiants. Par ailleurs, beaucoup d'enseignants de sciences humaines et sociales semblent

penser que la meilleure formation au métier d'enseignant reste la qualité de la formation, l'acquisition du savoir dans la discipline à enseigner ...

Parallèlement, se fait jour une prise de conscience de la nécessité de diversifier les débouchés potentiels. Les départements de langues et civilisations étrangères (anglais, allemand, espagnol, chinois - en phase de démarrage -) proposent des modules propres aux activités de l'économie et des affaires. L'UFR de lettres modernes a ouvert des cursus de français langue étrangère et de documentation. L'UFR d'histoire et géographie est à l'origine de l'IUP Patrimoine et tourisme. L'UFR AES est particulièrement ouverte à la pluridisciplinarité. Du côté de l'économie et de l'AES, en liaison avec les départements d'IUT, se multiplient les formations continues diplômantes, le plus souvent en alternance. En dehors de l'IUP (à faibles effectifs, ce qui est une sage précaution), des DESS et des IUT, il y a encore peu de formations réellement professionnelles : le parti a été pris de développer d'abord les cycles classiques, mais l'ouverture de l'éventail de cursus plus orientés vers l'emploi est en cours.

4-4 Les formations scientifiques

En sciences, l'université d'Artois se caractérise par l'importance de ses formations technologiques et professionnelles et ceci n'est pas sans lien avec la spécialisation du site de Béthune, et le poids et l'ancienneté de l'IUT de cette ville. Les étudiants en sciences de cette université sont au nombre de 2906, dont 980 à l'IUT de Béthune. Les autres se répartissent entre Lens (1376) et Béthune (550), en sciences appliquées. Hors IUT, 28% des étudiants de sciences sont en filières technologiques ou professionnelles. Cette proportion est importante mais ne constitue pas un record. La répartition entre les cycles est sensiblement différente entre Béthune et Lens. A Béthune, hors IUT et préparation aux concours, on trouve 30 % des étudiants en premier cycle, 56 % en second et 13 % en troisième. A Lens, en sciences, le premier cycle représente 90 % des effectifs.

Les sciences appliquées et la place de l'IUT

Le rôle joué à Béthune par l'IUT est fondamental. Cet institut et son directeur sont à l'origine de la faculté. Une partie des formations et des équipes de recherche de la Faculté de sciences appliquées (FSA) est hébergée dans des locaux de l'IUT. Certains des enseignants de la Faculté enseignaient auparavant à l'IUT et quelques responsables de filières de la Faculté sont encore enseignants de l'IUT. On peut dire que l'IUT considère la FSA comme son enfant, plus que comme celui de l'université, et que la FSA reconnaît cette dette et la suprématie qui en découle. La culture de l'IUT a ainsi eu beaucoup d'influence sur les choix pédagogiques ou stratégiques de la FSA. Par exemple, les cursus IUP insistent énormément sur les langues et l'ouverture à l'international, reprenant en cela une tradition de l'IUT, tradition entretenue par son directeur.

L'IUT était auparavant rattaché à Lille I, où il constituait déjà un État dans l'État. Tout naturellement, cette situation s'est trouvée reconduite et renforcée dans l'université d'Artois : il y a accord de fait de la présidence et de la direction de l'IUT pour ne pas remettre en cause le *statu quo*. Et cette conception a conduit la FSA à ne pas chercher à nouer des contacts pédagogiques ou scientifiques dans l'université d'Artois, en dehors de l'IUT. Ainsi l'IUT et la FSA considèrent qu'elles ont directement à définir leurs rapports sans que l'université ait à intervenir. On peut illustrer ce propos des exemples suivants : l'IUT souhaite que la FSA paie plus qu'elle ne le fait pour l'usage -"la location"- de ses locaux, mais la FSA n'est pas assez riche pour accepter les tarifs exigés par l'IUT. Ce conflit, que l'IUT considère comme très important, est localement envisagé comme un problème entre IUT et FSA, alors qu'il appartient à l'université de définir une politique en matière de partage de locaux. Quand on demande à l'IUT ce qu'a apporté la création de l'université d'Artois, aucune mention n'est faite de l'arrivée des scientifiques à Lens, indifférence partagée par les lensois qui n'entretiennent aucun contact avec Béthune et n'envisagent pas d'en nouer.

L'IUP de Béthune est solide, tout particulièrement en génie civil, peut-être un peu moins en génie des systèmes industriels. L'aide apportée par l'IUT, aussi bien par les compétences scientifiques

des enseignants que par les contacts nombreux avec les entreprises, a conduit à des formations bien ancrées dans le tissu industriel local. Ce dernier semble très déterminé à embaucher les diplômés d'IUT sur des fonctions d'ingénieur. La lourde crise industrielle de cette région conduit les entreprises à faire preuve d'un certain volontarisme en matière de formation : la rivalité entre les ingénieurs diplômés et les ingénieurs-maîtres n'est pas aussi vive qu'ailleurs.

Il convient de noter le grand nombre des échecs aux examens du DEUG Technologie industrielle (24 reçus pour 69 inscrits en première année en 1994-95). Peut-on l'imputer à une mauvaise adaptation des bacheliers inscrits ? Pour y remédier, la FSA envisage de lancer des campagnes d'information auprès des lycées. Ce problème, d'ordre national, est renforcé ici par la rude concurrence avec l'IUT : le DEUG Technologie industrielle semble avoir du mal à dégager des objectifs et proposer une pédagogie très différente de celle de la première année de DUT.

La Faculté des sciences appliquées n'a pas encore développé significativement la formation continue ou la formation par apprentissage. En revanche, l'IUT a une forte activité de formation continue, en France et à l'étranger, et héberge un centre du CNAM.

En résumé, il s'agit d'une organisation solide, qui a déjà fait ses preuves, mais qui devra s'adapter pour tenir compte des mutations industrielles et scientifiques, évolution qui ne pourra se limiter au cadre étroit des sciences appliquées. En ce sens, l'absence de contacts entre sciences et sciences appliquées va se révéler dangereuse.

Les sciences fondamentales

La montée en puissance des sciences à Lens a été moins rapide que celle des sciences appliquées à Béthune. Il est vrai que tout était à créer. Il en résulte que peu de filières de second cycle sont complètes. La physique a pris un peu d'avance (maîtrise de physique, option matériaux), suivie de la biologie (la maîtrise est habilitée mais elle n'est pas encore ouverte). Les mathématiciens préfèrent conforter la licence, puis ouvrir une préparation au CAPES, avant de demander une maîtrise. L'informatique est naissante.

Le contrat d'établissement, signé en 1993, est peu explicite sur la stratégie envisagée en matière de développement des sciences à Lens. Les projets de création de formation de second cycle, qui y sont cités, ne se sont pas réalisés aux dates prévues. Le contrat parle d'une collaboration en recherche, dans le domaine de l'informatique, avec Béthune qui n'est plus évoquée aujourd'hui ; les informaticiens se rapprochent plutôt de l'IUT de Lens.

Les moyens - particulièrement le nombre d'enseignants/chercheurs - sont trop faibles dans certaines disciplines, pour que l'on puisse penser à l'avenir et définir vraiment un projet clair. Cependant, l'université doit élaborer une stratégie globale : il n'est pas suffisant de s'en remettre aux projets, parfois un peu trop modestes, des uns et des autres. A défaut, la crédibilité de Lens, comme lieu de formation et de recherche en sciences, serait incertaine, ce qui affecterait durablement les seconds cycles.

5 - La recherche

5-1 Le potentiel de recherche de l'université.

Cette université a été créée à partir d'antennes universitaires dépendant d'universités-mères lilloises, notamment Lille I pour le secteur sciences et Lille III pour les disciplines littéraires.

Les laboratoires et les équipes de recherche

Nom du laboratoire	Label	Implantation	Observations	Effectif permanents
Lettres, langues, sciences humaines				
Hommes et territoires des anciens Pays-Bas	Équipe d'accueil	Arras		25
Centre de recherche de l'Artois sur les cultures et les intertextualités	Équipe d'accueil	Arras		16
Centre d'études : géographie, développement régional, dynamiques urbaines et territoires	Jeune équipe	Arras		5
Milieu économique et identité européenne au XXème siècle				4
Urbanisation, sociétés urbaines et démographie dans le monde antique				6
Centre d'études et de recherches sur les textes électroniques littéraires				4
Centre de recherches littéraires sur l'imaginaire et didactique				5
Centre d'études et de recherches en linguistique				7
Centre d'études et de recherches en traductologie de l'Artois				7
Sciences Appliquées				
Laboratoire Artois mécanique et habitat	Équipe d'accueil	Béthune		14
Laboratoire de chimie-physique appliquée		Béthune		
Laboratoire des systèmes électroniques et environnement	Jeune équipe	Béthune		10
Économie				
Laboratoire de recherche multidisciplinaire en organisation et gestion de la production		Béthune		12
Équipe de recherche en économie internationale de l'Artois		Béthune		5
Sciences				
Laboratoire de physico-chimie des interfaces et applications		Lens		16
Laboratoire de géométrie - algèbre		Lens	Programme pluriformation	7
Laboratoire de géosciences environnementales		Lens		2
Centre de recherche en informatique de l'université d'Artois		Lens	Programme pluriformation	10
Droit				
Ethiques et perspectives des procédures contentieuses		Douai		7

Les objectifs

La politique de recherche mise en oeuvre par l'administrateur provisoire, ancien président de l'université littéraire de Lille, a eu une très forte incidence sur les objectifs de cette nouvelle université. L'idée première est qu'il n'est pas possible de construire des filières d'enseignement sans appui sur des structures de recherche de qualité. Les propositions initiales ont surtout été sous-tendues par la volonté de ne pas disperser les grandes disciplines (sciences, lettres, droit, sciences et techniques) sur plusieurs sites. De ce fait, les recherches se sont articulées autour des quatre sites ou pôles formant cette université

Un conseil scientifique a été mis sur pied dès la création de l'université d'Artois, à partir des membres élus au conseil d'université.

En sciences humaines et sociales, l'université cherche à créer des situations de recherche et d'accueil des jeunes chercheurs. Elle multiplie les contrats internationaux, tant pour l'enseignement que pour la recherche. Elle cherche à afficher des créneaux originaux, à établir des réseaux européens actifs grâce à son insertion dans les programmes élaborés à Bruxelles (Tempus, Socrates, Erasmus ...). Elle a voulu asseoir son indépendance, en créant les presses de l'université d'Artois, sur le modèle des presses universitaires de Lille. Cette volonté de développer la recherche dans le secteur des sciences humaines et sociales répond bien au désir de devenir une université totalement de plein exercice. On peut toutefois s'étonner de la faiblesse de la concertation régionale. Des complémentarités et des collaborations sont sans doute à développer.

La stratégie en matière de recrutement d'enseignants-chercheurs

Les effectifs des enseignants-chercheurs ont augmenté dans des proportions importantes. L'origine des nouveaux recrutés est variable ; néanmoins, une proportion non négligeable d'enseignants-chercheurs, lors des premiers recrutements, provient des universités-mères.

À l'origine, les commissions de spécialité d'établissement (CSE) étaient celles des universités-mères ; très rapidement, l'université d'Artois a voulu se doter de ses propres CSE constituées autour de groupes disciplinaires.

Il convient de noter une proportion importante de professeurs agrégés de l'enseignement secondaire ; les emplois d'ATER et de moniteurs sont occupés essentiellement par de jeunes thésards des universités-mères lilloises, très peu de thésards étant en place dans les structures de recherche très embryonnaires de cette université.

Implantation des équipes : rôle des EPST, des universités-mères, de l'Etat et des collectivités territoriales

La recherche est organisée autour de quelques équipes reconnues et diversement réparties selon les pôles :

- à Arras, deux équipes d'accueil et trois jeunes équipes,
- à Béthune, une équipe d'accueil et une jeune équipe,
- à Lens, deux programmes pluri-formations (informatique et mathématique) et un groupe de recherche représentant une certaine masse critique en physique et chimie des interfaces.

L'administrateur considère que le Ministère n'a pas assez pris en compte la spécificité d'une université nouvelle : il n'y a pas eu de concertation réelle, seulement une volonté d'évaluer *a posteriori*, et non d'aider *a priori*, sur la base d'un projet expertisé.

5-2 Les ressources de la recherche

Les financements de l'État

L'université a signé un premier contrat, en 1993, qui prévoyait une allocation de 640 000 F en 1993 et de 740 000 F en 1994. Après examen à mi-parcours, ces subventions ont été portées à 2 600 000 F en 1995 et à 1 980 000 F en 1996.

Les soutiens des collectivités territoriales et des fonds structurels

En 1994, la Région a alloué à l'université une somme de 3 455 000F. La même année, les contributions du FEDER et du FIBM se sont montées à 4 868 000 F.

Les contrats et leur gestion

L'université prélève 8 % sur les contrats de recherche. Le volume des contrats est assez faible et variable selon les pôles. Ainsi, en 1995, il se monte à 300 KF à Arras et il est d'environ 3 MF à Béthune : les enseignants de ce site réfléchissent, avec la Chambre de commerce, à la mise en place d'une structure de transfert destinée à centraliser les contrats. Cette somme de 3 MF correspond à environ 100 opérations : une ou deux sont à hauteur de 100 KF, les autres de l'ordre de 5 à 30 KF. Il s'agit de petites prestations de service, sans lien aucun avec des opérations de recherche. La dimension industrielle des recherches et de la négociation des contrats semble mal maîtrisée. Une cellule "recherche industrielle et valorisation" serait à mettre en place de toute urgence pour éviter une telle dérive.

5-3 Les formations doctorales

L'université d'Artois est habilitée à délivrer les DEA suivants :

- réaménagement des sociétés : entre traditions culturelles et nouvelles technologies (cohabilitation Lille III, Artois, Le Havre, Rennes II) ;
- langues, littératures et civilisations des pays de langues germaniques et slaves (cohabilitation Lille III, Artois, Rouen, Valenciennes) ;
- analyses littéraires et histoire de la langue française (cohabilitation Lille III, Artois, Littoral, Valenciennes) ;
- théories et analyses linguistiques (cohabilitation Lille III, Artois, Littoral, Valenciennes) ;
- langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (cohabilitation Artois et Littoral) ;
- science des religions et phénomènes interculturels ;
- histoire et civilisation ;
- génie civil.

L'essentiel des DEA cohabilités avec les universités de Lille sont des DEA littéraires. En sciences appliquées notamment, les équipes embryonnaires de l'université d'Artois ne sont pas suffisamment appuyées par leurs aînées lilloises : elles ne sont pas attractives pour les jeunes DEA. Néanmoins, on compte quelques thèses soutenues depuis 1992.

Conclusions

Le potentiel de recherche est globalement très faible, particulièrement en sciences, où les enseignants-chercheurs ne semblent pas toujours avoir conscience de la masse critique nécessaire pour faire une recherche de qualité.

Si la recherche est gérée, l'université a quelques difficultés à définir une politique de recherche : les lignes de force de la stratégie choisie n'apparaissent pas clairement. Elle n'a pas mis non plus

à profit sa situation, en phase de création, pour s'engager dans l'innovation, le schéma suivi étant plutôt de recréer une structure universitaire classique.

6 - Les étudiants

6-1 Origine géographique

Le recrutement des étudiants de l'université d'Artois est très local : 88 % proviennent des quatre zones Artois-Ternois, Béthune-Bruay, Lensois et Douaisis. Mais l'attraction de Lille reste forte : en 1993-1994, sur un effectif total de 18 155 étudiants originaires de l'Artois-Douaisis, 4831 (soit 27 %) étudient à l'université d'Artois et 11 445 (soit 63 %) dans la métropole lilloise.

Arras montre une attractivité bien supérieure à celle des trois autres sites : 69,28 % des étudiants inscrits à Arras ne proviennent pas de l'Artois-Ternois ; les déplacements de Lens et de Béthune vers Arras sont importants. Cela signifie que les étudiants originaires de Lens ou de Béthune, désireux de faire des études de lettres ou de sciences humaines vont volontiers à Arras. En revanche, Lens et surtout Douai attirent beaucoup moins : près de la moitié des étudiants inscrits à Lens proviennent de Lens. À Douai, le recrutement local est encore plus fort : environ 60 % des étudiants de Douai sont originaires du Douaisis. La diversification des provenances géographiques est plus marquée à Béthune : 37 % des effectifs sont originaires de Béthune-Bruay, mais 27 % des étudiants sont recrutés en dehors de la zone d'attraction de l'université d'Artois. Il convient aussi de souligner que, sur chaque site, dans des proportions variables, les étudiants d'origine locale sont toujours majoritaires : ce phénomène de recrutement de proximité est malsain alors que les étudiants reçoivent des aides pour être mobiles.

On voit donc que la cohésion territoriale d'une université de proximité, ici scindée en pôles géographiques affichés comme pôles monodisciplinaires, est imparfaite. En recréant la fiction d'un Artois réhistorisé, les responsables de l'université nouvelle ont favorisé une dynamique "artésienne", dont témoignent tout particulièrement l'importance des effectifs de l'UFR d'histoire-géographie : forte de 1700 étudiants, cette UFR représente près de la moitié des effectifs du pôle d'Arras et près du quart de ceux de l'université.

6-2 La croissance des effectifs (hors IUT) et l'évolution de la structure par cycle

CYCLES	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	Croissance 1992/1995
1er cycle	2260 (85,63%)	3693 (81,52%)	4985 (77,26%)	5800 (73,23%)	+ 156%
2ème cycle	379 (14,36%)	809 (17,85%)	1397 (21,65%)	2011 (25,39%)	+ 430%
3ème cycle	-	28 (0,61%)	70 (1,4%)	109 (1,37%)	+ 1090%
Total	2639 (100%)	4530 (100%)	6452 (100%)	7920 (100%)	+ 200%

On constate un fort accroissement des seconds et troisième cycles, même si la part de ces derniers dans l'effectif total de l'université reste encore très faible. L'évolution de la structure par cycle montre que la prédominance du 1er cycle demeure (de 85,63 % à 73,23 %), malgré une baisse tendancielle amorcée au profit du second cycle. On voit aussi que la part relative du troisième cycle, malgré un accroissement de ses effectifs, est stagnante.

6-3 Les boursiers et la structure sociale de la population étudiante

En 1994-1995, l'université d'Artois comptait 43,04 % d'étudiants boursiers ou en attente d'une bourse. La proportion de boursiers varie selon les sites : 44,34 % des étudiants sont boursiers à Arras ; ce taux est de 40,18 % à Lens, de 40,55 % à Béthune et de 50,35 % à Douai. On enregistre le taux le plus faible en sciences appliquées (34,24 %), et le plus fort en droit (50,35 %).

Près d'un étudiant sur deux provient des catégories socio-professionnelles ouvriers et employés.

6-4 La vie étudiante

Les attentes et les perceptions des étudiants

Les étudiants rencontrés manifestent globalement une certaine satisfaction : l'université est à taille humaine, rassurante, proche et familière, alors que les universités lilloises, le contre-exemple toujours cité, sont perçues comme froides et anonymes. L'ouverture de l'université a rendu possible le retour ou le maintien au pays, leur épargnant l'exil lillois. Les conditions de vie et d'études sont unanimement appréciées par des étudiants, qui s'approprient une université à l'égard de laquelle ils expriment une attente forte et optimiste.

Les réticences formulées sont paradoxales : leur vie étudiante succède à leur existence lycéenne sans rupture, ni changement ; beaucoup d'entre eux vivent chez leurs parents. Mais cette absence d'autonomie, dont certains se plaignent, n'est-elle pas la conséquence de la proximité dont ils louent, par ailleurs, abondamment les avantages ? La dispersion géographique induit un sentiment d'appartenance au site ou à la filière et non à l'université, entité plus lointaine. Le cloisonnement est renforcé par la spécialisation disciplinaire. Les structures de dialogue fonctionnent bien : on enregistre un taux de participation de 30 % aux élections, mais ces taux sont en décroissance dans les structures les plus anciennes de l'université.

Les services du CROUS

L'hébergement est inexistant mais des structures HLM ont pris le relais. En revanche, en matière de restauration, l'effort du CROUS est notable : l'agrandissement des restaurants universitaires d'Arras, de Béthune et de Lens et la création d'un restaurant à Douai sont prévus en 1996 et 1997.

Pour être plus proche des étudiants, le CROUS développe une gestion de proximité, qui prévoit notamment le regroupement des responsabilités des directeurs de restaurant ou de résidence sous la responsabilité d'un chef de site pour mettre en place un véritable lieu de services à l'étudiant (logement, action sociale, action culturelle, bourses, etc.).

L'action sociale est très entravée par l'insuffisance de moyens : l'assistante sociale est présente un jour par semaine à Arras, et un jour par mois à Béthune.

7 - Les ressources humaines et matérielles

7-1 Les enseignants

La structure du corps enseignant

En 1994-1995, l'université compte 176,5 enseignants. 16 emplois sont vacants. La structure du corps enseignant montre une faiblesse de l'encadrement de rang magistral (22,7 %) et une forte proportion d'enseignants du second degré (29,5 %).

Le taux d'encadrement

L'université d'Artois apparaît encore sous-encadrée, la croissance des effectifs enseignants n'ayant pas suivi celle des effectifs étudiants, comme le montre le tableau suivant.

	Nbre d'enseignants	Nbre d'étudiants	Taux d'encadrement étudiants/enseignants
1993-1994	122,5	4 530	1/40
1994-1995	173,5	6 452	1/37
1995-1996	209	7 920	1/37
Croissance 1993-96	+ 70,6 %	+ 74,83 %	

Le taux d'encadrement de l'université varie considérablement selon les disciplines : très encadré en sciences économiques, ou en sciences appliquées, l'établissement est sous-doté en sciences fondamentales, disciplines dont le taux d'encadrement (1/25,6) s'éloigne notablement des moyennes nationales (1/ 14,9).

La provenance géographique

Une majorité des enseignants proviennent de la région Nord - Pas-de-Calais, particulièrement les professeurs du second degré (71,4 %) et, dans une moindre mesure, les professeurs (67,6 %) et les maîtres de conférences (59,2 %). Il convient de souligner que 11,3 % des maîtres de conférences viennent de l'étranger.

7-2 Les IATOS

En 1995-1996, l'université compte, hors IUT, 114 emplois dont 95 emplois d'état, 13 contractuels d'établissement et 6 CES.

Les effectifs en personnels IATOS se sont accrus de 36 emplois, dont trente emplois d'État, entre 1993 et 1995, soit une augmentation de 46,15 %. L'université a dû avoir recours à l'embauche de contractuels : leur nombre passe de sept en 1993 à treize en 1995. La dotation prévue de 38 postes pour 1996 devrait améliorer sensiblement la situation .

La répartition par affectation est révélatrice d'une certaine centralisation : les services centraux concentrent 45 % des personnels, ce qui semble difficile à concilier avec un système reposant sur une certaine autonomie d'organisation des UFR et composantes.

La répartition par fonction fait apparaître le poids des scolarités (29 personnes dont 22 dans les composantes) et celui de la logistique immobilière (16,5 personnes), phénomène sans doute lié à la multipolarité.

La catégorie A, qui compte 33 agents, est très représentée dans les fonctions d'administration générale (8,5 emplois), de recherche (6 emplois) et d'assistance à l'enseignement (4 emplois) .

Il existe une commission des personnels qui développe des actions en matière de formation continue. Une enquête a été menée auprès des personnels pour définir un plan de formation qui s'articule autour de deux axes : promotion et préparation aux concours - y compris à destination des CES - , et adaptation et perfectionnement professionnels. Les projets de service sont le cadre de ces actions. En revanche, l'université n'a pas encore mis en place de Comité hygiène et sécurité.

Les personnels IATOS rencontrés se plaignent de l'absence de communication entre les sites et regrettent la suppression de réunions qui associaient l'ensemble des responsables administratifs des composantes : les conseils d'orientation et d'université et la commission des personnels sont devenus désormais les seuls lieux où ils se rencontrent.

L'université s'interroge sur le processus d'affectation des personnels IATOS à l'université, en particulier pour la catégorie A. Le caractère spécifique d'un projet de création d'établissement universitaire ne semble pas avoir été pris en compte par le rectorat.

7-3 Les ressources documentaires

La bibliothèque est très intégrée dans l'université. La directrice est invitée aux divers conseils et travaille aussi directement avec l'administrateur provisoire. La bibliothèque est responsable de la totalité de la documentation, même de ce qui peut être acquis sur les crédits spécifiques "recherche" alloués par la Région.

Collections

La bibliothèque a procédé à de nombreux achats : ses collections se montent actuellement à plus de 62 000 ouvrages et près de 700 titres de périodiques. Elle a aussi récupéré d'importantes collections, en particulier la collection juridique des Charbonnages de France à Douai et le fonds d'Atochem à Lens. Ces acquisitions se font essentiellement pour les premiers et seconds cycles. Néanmoins, en collaboration avec les enseignants et les chercheurs, une documentation de niveau recherche commence à se mettre en place, malgré l'absence de visibilité à terme dans certains domaines, en particulier scientifiques, ce qui est pénalisant pour les choix de périodiques. La bibliothèque essaie de se situer dans une position de « modérateur » sur l'ensemble du réseau de l'université pour coordonner et équilibrer les demandes de chacun. Une répartition budgétaire interne, par discipline et par nombre d'étudiants, est mise en place, répartition grandement facilitée par la spécialisation disciplinaire de chaque pôle.

Locaux

Les nouvelles constructions sont en cours à Arras, Douai et Béthune. Les bâtiments devraient être opérationnels entre la rentrée 1996 et la rentrée 1997. Lens est dans des locaux définitifs, assez beaux sur le plan architectural, mais tout à fait inadaptés : deux grandes salles (à l'origine, salles de réception de la Direction des houillères), dépourvues de magasins et qui ne communiquent pas entre elles. La construction et l'équipement des nouvelles bibliothèques risquent de ne laisser que la portion congrue pour l'aménagement et l'équipement du site de Lens, ce qui serait grave pour le pôle scientifique. Il faut, aussi rapidement que possible, prévoir le câblage du local, la communication entre les deux salles et l'installation d'un minimum d'espaces de travail pour le personnel.

Nouvelles technologies et réseaux

La bibliothèque fonctionne encore de façon totalement manuelle mais le choix du système informatique AB6 est fait. Il semble que la bibliothèque puisse compter sur l'aide du service informatique de l'université pour sa mise en place. Le système retenu doit permettre la constitution d'un catalogue unique et une gestion décentralisée pôle par pôle, ce qui suppose l'existence d'un réseau opérationnel entre tous les pôles. La mise à disposition de points Internet pour les usagers de la bibliothèque est à l'étude, ainsi que la réalisation d'un réseau de CD-ROM. La mise en oeuvre de l'informatisation, comme le recours aux nouvelles technologies de l'information, sont totalement conditionnés par la livraison des nouveaux bâtiments, rien n'étant possible dans les locaux provisoires.

Malgré cette situation d'attente, la bibliothèque est bien intégrée dans l'ensemble des bibliothèques de la région, archives départementales et bibliothèques municipales. Les directeurs

des établissements concernés font partie du conseil qui préfigure le futur conseil de documentation, et une politique concertée d'achats se met en place.

Les services aux lecteurs

Tous les documents sont en libre accès. Les bibliothèques sont ouvertes 47 h par semaine en période de cours. Le nombre de prêts en 1995, sur l'ensemble des sites, se monte à 62 000, en progression de 44 % sur l'année 1994. Le prêt entre bibliothèques n'a été mis en place qu'à Arras, à la fois pour des raisons de manque de personnel sur les autres sites, mais aussi parce que les chercheurs sont en plus grand nombre à Arras.

Il faut particulièrement noter l'énorme effort de formation des usagers qui a été entrepris par l'université de l'Artois. Des cours sont organisés, dès le premier cycle, par le personnel de la bibliothèque, relayé par deux professeurs certifiés en documentation avec une progression pédagogique définie sur les deux ans de DEUG. Cette formation concerne, pour l'instant, les étudiants de science et d'histoire. Il existe aussi à Arras une licence d'histoire, avec une option documentation, qui devrait préparer les étudiants aux concours de l'ENSSIB et de l'INTD.

Peu à peu se met aussi en place une structure d'aide et de soutien méthodologique en matière de documentation, qui s'apparente aux services de référence qu'on peut trouver dans les bibliothèques universitaires allemandes.

Globalement, la bibliothèque et l'université travaillent de concert à l'accueil et la formation des étudiants, ce qui est particulièrement important pour des étudiants qui n'ont pas de "tradition familiale universitaire".

Les personnels

Le personnel est très insuffisant pour une université multipolaire : 12 postes d'Etat en 1995, dont 3 non pourvus ... Le recours aux emplois précaires est très important : 2 542 heures de monitorat étudiant en 1995 et 3 emplois de CES. L'équipe de direction est très réduite, et il faudrait pouvoir disposer d'un conservateur par site. Actuellement, la charge du développement des collections sur l'ensemble des sites, le suivi de la construction et de l'équipement des nouveaux bâtiments, la mise en oeuvre des actions de formation des usagers, la gestion quotidienne de l'ensemble reposent sur le seul conservateur-directeur de la bibliothèque, les deux autres postes n'étant pas pourvus de façon définitive.

La faiblesse numérique des équipes présentes sur chaque site (deux à trois personnes) rend impossible l'extension des heures d'ouverture. Il est, par ailleurs, extrêmement difficile de mettre en place un plan de formation continue permettant aux agents de se familiariser avec les nouvelles technologies. Du reste, aucun stage spécifique n'a été organisé par le Ministère pour les personnels des nouvelles bibliothèques, ce qui rend souvent difficile l'adaptation des personnels à leurs nouvelles fonctions.

Conclusion

Le travail réalisé à la bibliothèque de l'université d'Artois est remarquable, tant par la constitution des collections, que par la mise en place d'un vrai cursus de formation à la documentation. L'insertion de la bibliothèques dans les structures universitaires est très bonne et la bibliothèque est aussi l'un des éléments d'insertion de l'université dans le cadre régional, à travers les actions de coopération menées avec les autres bibliothèques.

7-4 Finances et gestion

Les ressources

Les produits financiers de l'université d'Artois sont quasiment inexistantes (210 KF en 1994). L'intervention des fonds structurels (FEDER et FIBM) a un effet pervers pour l'université : ces organismes procèdent essentiellement par remboursement d'actions réalisées. Ceci représente donc une contrainte puisque l'organisme doit faire l'avance du montant des opérations, ce qui a empêché les universités du Nord de prétendre à la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de construction. Elles ont ainsi été privées de possibilités de placements financiers qui auraient fortement amélioré leur trésorerie.

Les autres ressources propres sont élevées, en particulier la taxe d'apprentissage et la formation continue, ce qui est caractéristique, dans une université nouvelle, de l'existence préalable d'un IUT bien implanté. Ce qui est plus spécifique est la forte présence de crédits Erasmus (pour un montant de 3,5 MF) et la quasi-inexistence de contrats de recherche.

Les dépenses

Les heures complémentaires constituent l'un des postes de dépenses les plus élevés (5,5 MF en 1994, hors IUT et Formation continue). Il semble régner un certain flou dans le processus d'attribution des heures complémentaires. Sans que cela soit vraiment formalisé, les demandes des composantes, calculées sur la base des dotations précédentes, de la progression des effectifs et des ouvertures nouvelles, sont discutées en équipe de direction, mais il n'existe pas d'instrument de mesure au niveau central. La progression des dotations et les décalages toujours possibles dans le règlement des heures complémentaires ont permis jusqu'à présent de fonctionner, mais l'université ne pourra pas longtemps faire l'économie d'une rationalisation de ce processus.

Les instruments de la gestion

La gestion, dans son ensemble, est très peu innovante. Aucun des nouveaux logiciels de gestion n'est en application. Une délégation de signature assez large est donnée aux directeurs d'UFR et il n'y a pas de centralisation des reports, contrairement aux recommandations NABUCO. Le changement de pratique, qui sera nécessaire lors de l'adoption des nouveaux logiciels, risque d'être difficile.

7-5 La communication

L'université édite, depuis octobre 1993, un bulletin d'information mensuel "*Interpoles Artois*" diffusé sur l'ensemble des implantations. Des numéros spéciaux de ce bulletin, consacrés aux activités internationales de l'université, sont publiés sous l'intitulé "*Campus International*". Par ailleurs, cet établissement propose un guide d'accueil de l'étudiant, d'une facture assez luxueuse, qui offre aux étudiants, sous une forme très agréable et rationnelle, l'ensemble des informations qui leur sont nécessaires.

8 - Les relations avec les collectivités locales

Quelle que soit leur appartenance politique, les collectivités se sont unies autour du Conseil général du Pas-de-Calais pour mener à bien, en relation directe avec l'administrateur de l'université d'Artois, le développement de la nouvelle université.

Outre le programme de construction conduit depuis la création de l'université, les collectivités aident fortement l'université et ses étudiants dans le cadre d'un véritable partenariat. Ainsi à

titre d'exemple, le Conseil général et les districts urbains d'Arras et de Lens ont élaboré un projet de construction de salles de sports destinées aux étudiants et aux associations sportives municipales. De son côté, l'université s'ouvre sur la ville en organisant, en février 1996, une première semaine culturelle reposant sur diverses manifestations : concerts, conférences, expositions. Les collectivités locales favorisent aussi la mobilité des étudiants dans le cadre des programmes Erasmus.

Si le Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais soutient la recherche en participant à l'achat d'équipements, il apporte aussi sa contribution, dans le cadre du contrat de plan État-Région 1994-1998, au programme de constructions, aux côtés des autres collectivités.

Les Chambres de commerce et d'industrie des différentes villes participent à l'évolution de l'université. Ainsi, le District urbain d'Arras et le milieu économique local ont été parties prenantes dans la mise en place du DESS "Technologies alimentaires avancées", ou encore dans celle du diplôme universitaire d'étude du monde asiatique.

Ainsi, malgré cet éclatement en quatre sites et les problèmes qui peuvent en résulter, particulièrement sur le plan pédagogique, l'administrateur de l'université d'Artois a su faire exister une réalité universitaire vis-à-vis des collectivités et des milieux économiques.

L'IUP DE GÉNIE URBAIN, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

L'IUP " Génie urbain , bâtiments, infrastructures " qui appartient à la filière "génie civil" de la Faculté de sciences appliquées, compte actuellement 118 étudiants, soit plus de la moitié des effectifs de cette filière qui comporte deux axes complémentaires : un cursus universitaire classique et un cursus professionnalisé, articulés l'un à l'autre dans un rapport apparemment équilibré.

Le contexte particulier du Nord - Pas-de-Calais, où la mobilisation pour le développement suscite une intense coopération entre les milieux économiques et les institutions publiques, et où beaucoup d'espoirs sont mis dans la construction de l'Europe, imprime sa marque à l'IUP :

- l'effort de professionnalisation détermine une relation particulièrement riche avec le monde de l'entreprise et des collectivités publiques ;

- l'accent est mis sur la dimension internationale, en particulier dans l'obligation faite aux étudiants d'étudier deux langues vivantes, et une incitation forte à effectuer des stages à l'étranger.

Cet institut présente donc, parmi l'ensemble des IUP " Génie civil ", une forte particularité : prenant peu appui sur la filière classique du Génie civil, avec laquelle il voisine pourtant, il offre, dès la première année, à la fois un enseignement spécifique " génie civil " assorti de modules très appliqués, un contact permanent et intense avec le monde professionnel, ainsi que des modules d'ouverture et une formation en langues vivantes. Le souci de développer l'esprit d'initiative et de groupe s'exprime à travers l'obligation d'un projet collectif extra-scolaire, dont la réalisation est prise en compte pour l'attribution du diplôme d'ingénieur-maître.

1 - Les enseignements

1-1 Le recrutement

L'accès à la première année est ouvert aux étudiants qui ont validé une première année d'enseignement supérieur. La sélection s'effectue en deux étapes : dans un premier temps, sur dossier, puis, pour les candidats retenus, sur entretien avec un jury composé à parité d'universitaires et de professionnels. L'accès direct en deuxième année est ouvert aux étudiants titulaires d'un DUT Génie civil, mais d'autres formations peuvent être prises en considération, comme les BTS ou les DEUST. Les modalités de sélection sont identiques à celles conditionnant l'accès en première année.

Le nombre de candidats en première année est passé de 39 en 1993 à une centaine aujourd'hui (104 en 1994, 90 en 1995). Pour l'accès direct à la deuxième année, il y a eu 178 candidatures en 1993, 119 en 1994 et 183 en 1995. Les taux d'admission en première année semble s'être stabilisés depuis deux ans, aux environs de 50 %. En revanche, l'accès direct en deuxième année est beaucoup plus sélectif et ne s'adresse, en pratique, qu'aux titulaires du DUT. Le double processus de sélection se traduit, en deuxième année, par un mélange relativement équilibré entre étudiants originaires de la filière " classique " et originaires de l'IUT.

1-2 Le déroulement du cursus

L'ensemble de la formation est conçu comme une progression, qui va de la découverte du milieu industriel jusqu'à l'exercice des fonctions d'ingénieur. La formation, qui est coordonnée par un directeur des études, est structurée en onze modules annuels et quelques formations complémentaires.

Les enseignements, d'un volume total de 2 160 heures sur trois ans, se décomposent comme suit :

- Formation scientifique et technologique	1 610 heures
- Langues étrangères	330 heures
- Communication	100 heures
- Gestion , économie, droit du travail	120 heures

Le cursus de première année comporte des compléments de formation générale (mathématiques, informatique) et de sciences appliquées (résistance des matériaux, mécanique des sols et des fluides), et une mise à niveau en matière de technologie : matériaux et béton armé, thermique, acoustique et éclairage, construction et qualité. De surcroît, sont abordés les enseignements d'ouverture tels que ceux de langues, d'économie générale, de techniques d'expression et de communication.

La deuxième année, qui accueille à la fois des étudiants issus du DEUP et du DUT, est axée sur le génie civil (sciences appliquées et technologie, organisation et gestion de chantiers, gestion de projets) ainsi que sur les disciplines d'ouverture : langues vivantes, aménagement et droit de la construction.

En troisième année, les étudiants choisissent parmi trois options : bâtiment, infrastructure et génie urbain. Un tronc commun de 346 heures concerne l'analyse et le traitement des données, la communication, la qualité des constructions, le droit du travail, la gestion des ressources humaines, l'économie de la construction, ainsi que les langues vivantes.

Chaque option donne lieu à un enseignement scientifique de 240 heures et à un projet final (100 heures). Les options " Infrastructures " et " Bâtiment " renvoient à des champs professionnels précis : celui des routes et ouvrages d'art pour la première, celui de la construction de bâtiments pour la seconde. Les enseignements spécifiques qui leur sont associés concernent la conception et la réalisation, c'est-à-dire l'activité de bureau d'étude et d'entreprise. Le terme "génie urbain" évoque, quant à lui, non seulement la conception et la réalisation d'objets techniques en réponse aux attentes sociales, mais aussi leur exploitation dans le contexte bien particulier du management des villes. Néanmoins, si le programme de cette option apporte un éclairage sur les procédures de l'aménagement urbain (l'assainissement, les ouvrages enterrés, les transports et la circulation routière), sur l'économie urbaine et la gestion de projets urbains, il ne propose rien sur le thème, pourtant essentiel, de l'exploitation des services supportés par les infrastructures concernées. D'ailleurs, la présentation de cette option dans le carnet de l'ingénieur-maître indique qu'il s'agit essentiellement de " la conception, la réalisation et la maintenance des objets urbains ". Il semble donc que l'option correspondante réponde au thème "infrastructures urbaines" plutôt qu'à celui, plus large, de "génie urbain" dont elle porte le nom.

Durant tout le cursus, les étudiants doivent s'initier aux problèmes de sécurité (60 heures de stage réparties sur les 3 ans) et prendre l'initiative d'une activité, réalisée en petit groupe. Cette activité peut revêtir plusieurs formes : animation de la vie étudiante ou mise en place de manifestations scientifiques ou culturelles.

1-3 Les stages

Les étudiants effectuent quarante semaines de stage réparties sur les trois années. La première année débute par un stage de sensibilisation de quatre semaines dans une entreprise industrielle. Au deuxième semestre, un stage ouvrier de huit semaines est destiné à la découverte de la fonction production. Le stage de deuxième année est de quatorze semaines, divisé en deux périodes égales : sept semaines consacrées aux problèmes de conception, sept semaines à la réalisation. En troisième année, le stage, d'une durée de quatorze semaines également, est un stage d'élève ingénieur. Il peut être scindé en quatre semaines d'initiation à la recherche dans un laboratoire et dix semaines consacrées à l'étude ou à la réalisation d'un projet concret.

Les stages sont évalués de trois façons : une évaluation par un tuteur professionnel, une note de compte rendu par le tuteur IUP, une prestation orale devant un jury mixte.

133 entreprises ont offert 212 stages entre 1992 et 1995 ; la plupart d'entre-elles sont des entreprises du Nord - Pas-de-Calais. Il est intéressant de constater qu'une grande majorité des entreprises renouvelle son offre d'une année sur l'autre.

1-4 Le contrôle des connaissances et les résultats

Chaque module donne lieu à un examen comportant un écrit et un oral. L'obtention d'un module requiert une moyenne supérieure ou égale à 10/20, à l'examen de fin de module ou à la session de rattrapage de septembre. La validation d'une année impose de réussir aux onze modules de l'année.

L'admission en année supérieure est prononcée par le jury à la condition que l'étudiant n'ait pas échoué à plus de deux modules (qu'il devra obtenir l'année suivante).

Le DEUP Génie civil est délivré à l'issue de la première année, la licence et la maîtrise de génie civil au terme de la deuxième et de la troisième année. Le diplôme d'ingénieur-maître ne peut être accordé qu'aux étudiants ayant acquis au préalable leur maîtrise d'IUP ou tout autre diplôme jugé équivalent. La décision de délivrance est prise au regard des résultats obtenus aux stages (stages et projets en entreprise), en langue vivante (passage du TOEFL avec note au moins égale à 460), à la formation sécurité (contrôle continu, projet et examen) et au module "autres activités" (conception de projets extra-scolaires, mise en place d'activités techniques, culturelles, sportives ...). Le titre est délivré par un jury formé à parité de professionnels et d'enseignants.

32 étudiants ont terminé leur troisième année en 1995. Après les épreuves de juin et de septembre, 28 étudiants ont obtenu la maîtrise, mais seulement 10 d'entre eux ont pu être diplômés "ingénieur-maître". Ce taux de réussite, très inférieur à ceux des autres IUP "Génie civil", a conduit le Conseil de perfectionnement à rediscuter les modalités d'attribution du diplôme : il en ressort que le haut niveau d'exigence en langues vivantes est largement responsable des échecs. Aussi, sans renoncer à la spécificité européenne, le Conseil a décidé de modifier les règles en abaissant le coefficient de la note TOEFL et en limitant le contrôle de la deuxième langue à l'obtention des trois modules annuels, sans examen complémentaire.

2 - Les ressources humaines et matérielles

2-1 Les locaux et les équipements

L'IUP, actuellement hébergé par l'IUT, devrait bénéficier prochainement de la construction d'un bâtiment. Par ailleurs, l'équipement des laboratoires bénéficiera d'une aide de la Région Nord - Pas-de-Calais.

Les responsables ne paraissent pas autrement préoccupés par la question des moyens matériels, du moins pour le futur proche. Cependant les étudiants considèrent que le manque actuel de locaux en propre, et de laboratoires, introduit des rigidités regrettables.

2-2 Les enseignants

La part des professionnels est très importante dans l'ensemble des prestations pédagogiques : cinq PAST font partie de l'équipe. Les intervenants issus du monde professionnel dispensent 29 % des enseignements en première année, 43 % en deuxième année et 73 % en troisième année.

Les enseignants en poste à l'IUP enseignent surtout dans les formations de base, principalement en première et en deuxième année, ainsi que les cours de langues. Les enseignants permanents de l'IUP sont au nombre de quinze, dont deux professeurs, quatre maîtres de conférences, un PRAG de génie civil, cinq PAST et trois PRAG de langues vivantes

3 - Les étudiants

3-1 Les effectifs

L'IUP a été ouvert en octobre 1992. La montée en charge des effectifs s'effectue de manière progressive :

	1992/1993	1993/1994	1994/1995
Première année	26	17	28
Deuxième année		36	39
Troisième année			32
TOTAL	26	53	99

Les chiffres détaillés pour l'année 1995/1996 n'ont pas été communiqués, mais le total annoncé des étudiants présents dans les trois années étant de 118, on enregistre une progression de 10 % par rapport à l'année précédente.

3-2 Attentes et perceptions des étudiants

Les étudiants interrogés mettent particulièrement en valeur les avantages liés à la petite taille de l'unité et à la facilité des contacts avec les enseignants de toutes origines : on apprécie "l'esprit d'école". Le rôle des stages semble très important, à la fois dans la découverte des professions et dans le choix des options de troisième année. La formation à la gestion et à l'économie de l'entreprise est très appréciée. En revanche, la moindre place accordée aux enseignements théoriques suscite quelques inquiétudes chez les étudiants qui envisagent de travailler dans un bureau d'étude, ou chez ceux qui n'excluent pas de prolonger leurs études par un DESS ou un DRT.

Il faut noter que les promotions actuelles se distinguent par un fort esprit d'initiative, notamment à travers la variété des modules " autres activités ". C'est ainsi qu'un groupe prépare un "Forum des entreprises" et qu'une "Junior entreprise" est en projet ; une association des anciens élèves est en cours de création.

3-3 L'insertion professionnelle

Parmi les 28 titulaires de la maîtrise, quatre ont été recrutés directement à l'issue de leur stage, dans des responsabilités d'ingénieur, un a obtenu un contrat de six mois avant le service national, quatre ont actuellement une promesse d'embauche quasi certaine après le service national et six sont en poursuite d'études. Les enseignants observent que, plus que la formation universitaire, c'est le comportement de l'étudiant dans ses rapports avec l'entreprise, à l'occasion des stages ou des autres activités, qui conditionne son recrutement.

4 - Les relations de l'IUP avec son environnement

4-1 Les relations avec les entreprises

L'IUP entretient une relation forte avec le monde de l'entreprise, à travers la recherche et le suivi des stages et dans le cadre du conseil de perfectionnement, actuellement présidé par le directeur régional de la Compagnie Générale des Eaux.

L'IUP délivre des enseignements en formation continue, dans le cadre d'une convention avec la Région pour la préparation du DEUG et dans celui du contrat de plan (plan d'intégration des cadres supérieurs), aux niveaux licence et maîtrise. La préparation du DEUP est spécifique aux étudiants de formation continue, qui sont ensuite intégrés dans la formation commune de licence. Cinq étudiants ont ainsi été intégrés en 1995 en année de licence après l'obtention du DEUP. Huit autres préparent actuellement le DEUP - formation continue et envisagent de poursuivre en licence en 1996.

4-2 Les relations internationales

L'IUP a une forte volonté de développer des collaborations internationales. Il est actuellement intégré dans deux réseaux ERASMUS. Enfin, un projet de double diplôme est en cours d'élaboration avec l'université de Liverpool ; une action identique est envisagée avec l'université allemande de Darmstadt.

5 - Conclusion et recommandations

Le pôle technologique de Béthune s'affirme au sein de l'université d'Artois. La forte motivation des enseignants et des intervenants professionnels paraît refléter celle des partenaires industriels attachés au redémarrage économique de leur région. Les offres de stages montrent une adéquation entre les attentes des entreprises et des services, et les choix de formation effectués par l'IUP.

Il n'en reste pas moins que les ingénieurs-maîtres et les ingénieurs issus des grandes écoles vont s'affronter sur un marché de l'emploi qui n'est pas florissant. Les professions du génie civil sont en pleine évolution et attendent de jeunes diplômés capables de prendre des libertés à l'égard des savoir-faire traditionnels. Mais les formations de l'IUP, qui se caractérisent par l'étroite liaison entretenue avec les pratiques professionnelles actuelles, justifient certaines inquiétudes exprimées par les étudiants quant à leurs capacités d'adaptation future à un monde professionnel en mutation.

Pour former des professionnels adaptables aux évolutions des professions du génie civil, l'IUP devra accorder une place plus importante aux enseignements théoriques dans ses deux options.

L'IUP GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS

Option production industrielle

L'IUP Génie des systèmes industriels, option production industrielle, créé en 1992, est intégré à la filière "génie mécanique" de la Faculté des sciences appliquées de Béthune. Il accueillait, en 1994-1995, 117 étudiants. L'objectif du cursus est de former des cadres de production pour les industries mécaniques.

1 - Les enseignements

1-1 Le recrutement

L'accès en première année est ouvert aux étudiants qui ont validé une première année d'enseignement supérieur. La sélection s'effectue en deux étapes : après un examen des dossiers, destiné à opérer une première sélection, les candidats retenus subissent un test de langues, une épreuve psycho-technique et une audition devant un jury composé à parité d'universitaires et de professionnels. L'accès direct en deuxième année est ouvert aux étudiants titulaires d'une année de mathématiques spéciales technologiques, d'un DUT, d'un BTS ou d'un DEUG. La sélection s'effectue selon les mêmes modalités qu'en première année.

A la rentrée 1994, l'IUP a enregistré 90 candidatures en première année : il a retenu 44 dossiers et recruté 28 étudiants, soit 31 % des candidats. L'accès direct en deuxième année semble rencontrer plus de succès encore : en 1994, l'IUP a procédé à 31 admissions directes pour 126 candidatures.

Il convient de noter, cependant, que la sélectivité de la formation en 1995 est bien moindre que l'année précédente, et que le volume des candidatures en première année a pratiquement diminué de moitié. En 1995, l'IUP a recruté 36 étudiants à partir de 49 dossiers de candidature.

Les étudiants recrutés sont majoritairement des titulaires de DUT et de BTS. En 1995, ils représentaient 61 % des effectifs de première année, alors que les étudiants en provenance des filières universitaires en constituaient 22 %. L'admission directe en deuxième année concerne essentiellement des étudiants titulaires d'un DUT.

1-2 Le cursus

La formation comporte un volume horaire total de 2 223 heures sur trois ans, dont 739 heures en première année, 755 heures en deuxième année et 729 heures en troisième année.

La formation, qui s'appuie sur le concept de l'assurance qualité, offre les enseignements suivants : économie, gestion de projet, gestion de production, qualité totale, gestion des ressources humaines, maintenance, langues étrangères, droit des affaires et du travail, comptabilité. Par ailleurs, les étudiants sont familiarisés avec des domaines de production industrielle tels que la conception et la fabrication assistée par ordinateur, les matériaux métalliques et non conventionnels, les machines à fluides compressibles et non compressibles, la mécanique générale, la technologie de la construction et l'ingénierie assistée par ordinateur.

1-3 Les stages

La formation repose sur une alternance entre des phases de formation théorique aux cours desquelles sont étudiés les concepts essentiels et les méthodes de base, et les phases d'application pour une mise en pratique réelle : le volume des stages représente 40 semaines sur la durée de la scolarité.

La première année débute par un stage de 4 semaines dans une entreprise industrielle. Ce premier stage, du type "stage ouvrier", est destiné à faire découvrir le monde de l'entreprise au jeune étudiant qui a choisi une filière d'ingénieur de production. L'entreprise affecte un ingénieur-tuteur au jeune stagiaire. Ce tuteur doit faciliter la découverte de l'entreprise. Au deuxième semestre, une nouvelle période de 8 semaines de stage industriel a lieu dans la même entreprise que celle où a été effectué le stage ouvrier. L'étudiant découvre, avec l'aide de son ingénieur-tuteur, la fonction "production de l'entreprise". Durant ces 8 semaines, il est demandé aux étudiants d'assimiler les enseignements théoriques donnés lors du premier semestre, grâce notamment à une étude de niveau technicien.

Au cours de la 2ème année, l'étudiant effectue un stage de 14 semaines qui comporte une phase de conception et une phase de réalisation ou d'application. Le terme conception doit être pris au sens large : le sujet peut être très concret (ex : un moyen à concevoir ou à modifier) ou concerner une organisation à mettre en place, ou même un projet informatique.

En troisième année, le stage, d'une durée de 14 semaines, peut se dérouler soit en industrie, soit en laboratoire de recherche. Le sujet du stage doit aborder des aspects techniques, organisationnels et humains.

Chaque stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance annuelle, dont les notes et les appréciations sont déterminantes pour l'obtention du diplôme d'ingénieur-maître. Le travail effectué est évalué conjointement par l'industriel et le responsable pédagogique.

Il appartient aux étudiants de rechercher leur stage et d'en négocier les sujets, qui sont soumis à l'approbation du professeur responsable. Le stage ne peut débuter sans l'établissement d'une convention de stage. La plupart des entreprises offrant des stages sont des entreprises du Nord - Pas-de-Calais.

1-4 Les résultats

Le nombre d'échecs en cours de scolarité demeure trop élevé. En 1994/1995, 56 % des étudiants étaient reçus à l'ensemble des modules de première année. Cette proportion était de 45 % en deuxième année et de 80 % en troisième année. Le système d'admission conditionnelle en année supérieure (sous réserve de représenter les modules où l'on a échoué) atténue le taux d'échec définitif, mais le pourcentage des passages de deuxième en troisième année reste très faible (67,69 %). Il est également à noter que 50 % seulement des titulaires d'une maîtrise accède au titre d'ingénieur-maître.

2 - Les ressources humaines et matérielles

2-1 Les moyens matériels

L'IUP dispose de surfaces adaptées mais une partie encore importante des travaux pratiques est effectuée à l'extérieur de l'IUP, notamment à l'IUT. Cette situation renforce le lien de dépendance à l'égard de l'IUT.

Le budget 1995 de l'IUP s'élève à 192 KF, dont 180 F en fonctionnement et 12 KF au titre de la taxe d'apprentissage. Depuis sa création, l'IUP a bénéficié de subventions d'équipements d'un montant de 1, 35 MF (813 KF en 1993 et 546 KF en 1994), en provenance du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, du FIBM et des collectivités locales.

2-2 Les enseignants

Le noyau de l'équipe pédagogique de l'IUP est composé de trois maîtres de conférences, de cinq professeurs agrégés du second degré, d'un professeur certifié et de trois PAST. Les enseignements sont couverts à 26,3 % par des enseignants universitaires, à 49,29 % par des enseignants du secondaire, et à 24,5 % par des industriels.

Les intervenants extérieurs assurent 14,62 % de l'enseignement en première année, 35,61 % en deuxième année et 23,57 % en troisième année.

2-3 Les IATOS

L'IUP ne dispose que d'un technicien à plein temps. Par ailleurs, trois administratifs, dont un cadre de catégorie A, et un ingénieur consacrent une partie de leur service à l'IUP.

3 - Les étudiants

3-1 Évolution des effectifs

	1992-1993	1993-1994	1994-1995
1ère année	21	22	28
2ème année	24	50	50
3ème année	-	19	39
Total	45	91	117

3-2 Les attentes et les motivations des étudiants

Les étudiants rencontrés ont semblé très satisfaits, notamment des modalités de la professionnalisation. L'effort consenti pour le développement de l'enseignement des langues et la mise en place d'un service dynamique d'échanges internationaux sont également très appréciés.

3-3 Les poursuites d'études

Une majorité des diplômés de l'IUP poursuivent des études : le DESS est le parcours le plus fréquent.

3-4 L'insertion professionnelle

Les données disponibles, qui sont imprécises et fragmentaires, portent sur les deux premières promotions de diplômés (1994 et 1995). Sur 48 diplômés, 5 ont trouvé un emploi, 9 effectuent le service national, 6 sont demandeurs d'emplois, 13 poursuivent leurs études. On ne dispose d'aucune information pour 15 d'entre eux. Une association des anciens élèves vient d'être créée : elle a pour objectif d'assurer un suivi de l'insertion professionnelle, et de constituer un annuaire des anciens élèves afin de faciliter la recherche d'emploi des jeunes diplômés. Cette association

sera aidée par la Chambre de commerce et d'industrie de Béthune qui contribuera également à la mise en place d'une junior-entreprise.

Conclusion et recommandations

Si cet IUP offre une formation de bonne qualité dont la professionnalisation a été bien menée et si la forte implication du milieu professionnel dans les enseignements et l'offre très large de stages témoignent d'une bonne insertion dans l'environnement économique local, en revanche, on peut regretter un taux d'échec anormalement élevé en cours de scolarité. On peut également s'inquiéter du tarissement des candidatures en première année, intervenu à la dernière rentrée. Les relations de dépendance forte à l'égard de l'IUT ne peuvent être pérennisées sans compromettre la spécificité universitaire d'une formation qui repose essentiellement sur des enseignants du secondaire.

L'université devra donner à l'IUP les moyens d'atténuer progressivement sa relation de dépendance à l'égard de l'IUT. Au plan pédagogique, la formation doit rester distincte de celle d'un DUT car les attentes professionnelles diffèrent. Pour ce faire, il importe d'assurer une meilleure proportion d'enseignants-chercheurs au sein de l'équipe enseignante de l'IUP.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS

Pour être considérée comme une université à part entière, l'université d'Artois a entrepris de devenir une université comme les autres, conforme au modèle établi. Cette aspiration à la normalité et cette hâte à entrer dans le rang inspirent l'organisation et le projet de cet établissement. Le "régime dérogatoire" a, certes, facilité la croissance d'une université nouvelle mais n'a pas permis l'émergence d'une université d'un type nouveau, ni dans son organisation, ni en matière de pédagogie ou de recherche. Il n'en reste pas moins que l'université d'Artois, qui se veut une université comme les autres, accueille un public dont la spécificité ne doit pas échapper à ses responsables : issus d'une population dépourvue de tradition universitaire, les étudiants de l'université d'Artois attendent de l'institution qu'elle les aide à surmonter leurs handicaps culturels et leur ménage les conditions d'un parcours de réussite.

Le choix d'un certain classicisme dans l'organisation

L'université fonctionne sur un mode traditionnel, reposant sur le conseil d'université, qui regroupe deux des trois instances autour desquelles s'organise le fonctionnement des universités : conseil d'administration et conseil scientifique. Le conseil d'orientation a joué un rôle important dans la conception initiale de l'université, mais trouve difficilement sa place dans son fonctionnement actuel.

Le même souci de classicisme inspire l'organisation interne, qui s'appuie à la fois sur une spécialisation disciplinaire des sites et sur une structuration par UFR. Ce choix, qui a le mérite de la cohérence et de la simplicité, permet sans doute une meilleure insertion des composantes au plan local. Mais la pluridisciplinarité, principe hautement revendiqué par l'université, est mise à mal par la compartimentation disciplinaire et géographique qui en découle, isolant les composantes les unes des autres, parfois au sein d'un même site. Cette structuration en UFR, conçue pour préserver l'unité de l'université en évitant que les pôles n'émergent en tant qu'entités fortes, favorise paradoxalement un éclatement qui peut, à terme, encourager des tendances centrifuges et affaiblir la présence de l'université d'Artois sur les sites : en effet, la forte individualité de certaines composantes et l'absence délibérée d'une gestion commune des UFR implantées dans chaque localité, ne sont pas de nature à faciliter la lisibilité de l'institution sur chacun des sites.

Pour créer des échanges entre les UFR et affirmer sa présence dans chacune des villes, l'université devra réfléchir à la mise en place d'une structure de coordination de l'administration des sites : la création d'un service unique aux étudiants sur chacun d'eux permettra une meilleure identification de l'université, la mise en oeuvre de synergies et des économies d'échelle.

Un développement contrasté des formations

La domination des enseignements littéraires, qui représentent 55 % du total des effectifs, s'accompagne du choix de formations fortement orientées vers les métiers de l'enseignement, à une époque où les recrutements sont menacés de tarissement.

La présence d'un secteur technologique fort, articulé autour d'un IUT ancien mal intégré dans l'université, contraste avec le développement encore très embryonnaire des sciences fondamentales. Par ailleurs, l'absence de tout échange entre sciences appliquées et sciences fondamentales ne peut qu'handicaper leur développement respectif.

Si l'on note de nombreuses initiatives intéressantes dans des secteurs comme les lettres, les sciences humaines, le droit, les sciences économiques ou l'AEES (tutorat au bénéfice des étudiants

en difficulté, offre de modules extérieurs à la discipline principale destinées à favoriser l'orientation ou la réorientation, cursus pluridisciplinaires...), on peut regretter que ces innovations ne procèdent pas d'une réflexion d'ensemble et que l'université n'ait pas défini les axes et les principes directeurs d'une véritable politique pédagogique.

Il convient que l'université d'Artois conçoive une politique de développement de ses formations en procédant à un rééquilibrage de ses effectifs au profit des sciences, secteur dans lequel elle devra élaborer un projet clair et global associant les sciences appliquées et les sciences fondamentales, et en poursuivant et en accentuant l'effort de diversification des filières et des débouchés, notamment dans les disciplines littéraires. Elle devra, par ailleurs, mieux répondre aux besoins spécifiques de ses étudiants en mettant en place, à l'échelle de l'établissement, une politique pédagogique dont l'information, l'orientation et le soutien aux étudiants en difficulté devront constituer les axes forts. Le CNE encourage l'université à poursuivre et à généraliser l'initiative très originale de formation des utilisateurs de la documentation.

Une recherche embryonnaire

Si les discours et les déclarations d'intentions témoignent de l'importance de la place accordée au développement de la recherche, l'université éprouve quelques difficultés à définir une politique de la recherche et à dégager des lignes de force autour desquelles pourrait se structurer l'activité scientifique. Le potentiel de recherche, globalement faible, demeure éclaté et morcelé. Par ailleurs, la difficulté de mettre en place des DEA, notamment en cohabilitation avec Lille I, représente une menace pour l'avenir du secteur scientifique.

L'université doit développer une stratégie de recherche autour de quelques thèmes en collaboration et en complémentarité, particulièrement avec les universités de la région Nord - Pas-de-Calais.

Une spécificité des publics insuffisamment prise en compte

Malgré les efforts réalisés, notamment en termes de gratuité des transports, l'université d'Artois n'est pas parvenue à enrayer les effets pervers de l'orientation de proximité, notamment à Lens et à Douai dont le recrutement local demeure encore très important. Elle n'est pas parvenue non plus à équilibrer ses effectifs étudiants, ni entre les sites, ni entre les formations : la persistance de la domination numérique du pôle arrageois en constitue l'indicateur le plus évident.

Les étudiants, qui proviennent majoritairement de milieux modestes sans tradition universitaire, considèrent l'accès à l'université comme une promotion sociale et expriment des attentes fortes à l'égard de l'institution. Face à cette attente, force est de constater que l'université n'a ni imaginé, ni conçu une réponse d'envergure, et que le risque n'est pas nul, à un terme rapproché, d'un certain désenchantement.

La spécificité des publics accueillis par l'université doit susciter une réflexion qui pourrait s'appuyer sur un "observatoire de la vie étudiante", structure qui devrait permettre une connaissance fine des étudiants et une meilleure évaluation de leurs besoins et de leurs attentes. En outre, l'université doit développer des actions dans le domaine culturel ou sportif permettant des synergies entre les sites, qui soient susceptibles de faire naître un sentiment d'appartenance à l'université d'Artois et de briser l'isolement induit par la multipolarité et la spécialisation disciplinaire. L'action culturelle devra être conçue, non seulement comme une offre de spectacles, mais aussi comme une initiation des étudiants à la pratique culturelle. Par ailleurs, l'université d'Artois et ses partenaires devront trouver les moyens d'inciter les étudiants à faire des choix d'orientation qui ne soient pas contraints par la proximité.

L'université d'Artois

**POSTFACE : RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE**

Réponse de l'Administrateur de l'Université d'Artois

Le C.N.E. devait, dans des délais très courts, selon la loi du 25 juillet 1994 établir un rapport sur les expérimentations, dans les nouveaux établissements, des modes d'organisation et d'administration. Il a «estimé devoir se livrer» à ce qu'il a appelé «une évaluation complète» de chaque Université nouvelle. Ceci aboutit à deux rapports, l'un général, l'autre particulier, «indissociables». Notre réponse s'adresse donc aux deux qui seront respectivement qualifiés de RG et de RP pour les renvois. Compte-tenu des délais toutefois, nous pensons que si l'objectif fixé par la loi a été traité au mieux, en revanche, on ne peut parler, tant s'en faut, «d'évaluation complète» pour l'établissement. Des missions qui ont duré de quelques heures à trois jours au maximum ne permettent pas d'atteindre les réalités profondes et complexes d'établissements de ce type et leurs mutations rapides. Il aurait fallu bien plus de temps pour compléter ou valider certaines informations, confronter les points de vue et les témoignages. Par ailleurs, des faits importants relevés pour notre établissement dans le rapport général (RG) ne sont pas repris, voire même contredits par des observations du rapport particulier (RP).

Nous évoquerons d'abord des problèmes d'ordre général, avant de reprendre, hélas de manière bien incomplète, certains aspects particuliers.

I - OBSERVATIONS GÉNÉRALES

1 - Le rapport général souligne à juste titre le flou et les orientations différentes des missions assignées aux nouvelles Universités et à leurs responsables. Le décret de création du 7 novembre 1991 fixe comme objectif la création d'une nouvelle Université. Pour permettre sa mise en place, un statut dérogatoire de durée limitée (18 mois puis 3 ans) lui est accordé, reposant sur un Conseil d'Université, un Administrateur provisoire et un Conseil d'Orientation. Celui-ci est plus directement chargé de proposer les orientations concernant les formations et la recherche, en veillant notamment à la liaison avec l'environnement économique, social, culturel et les collectivités territoriales.

Dans la loi du 25 juillet 1994, qui prolonge le statut dérogatoire de deux ans, apparaît subitement la notion d'expérimentation des modes d'organisation et d'administration différentes. Près de trois ans après, c'est assigner à l'Université et à ses responsables, donc **rétroactivement**, une autre finalité que celle présidant à la création. Il y a là une ambiguïté fondamentale, surtout pour le Nord - Pas-de-Calais, puisque «le CIAT du 3 octobre 1991 a fixé des objectifs différents aux Universités nouvelles. Dans le Nord, on parle de rattrapage ou de rééquilibrage. En Ile-de-France, on fixe pour objectifs des enseignements spécialisés» (RG p. 13).

Il faut donc en tirer les conséquences. Il s'agissait de créer une nouvelle Université en Artois, répondant à ces besoins et non un établissement d'un type nouveau. Il ne faut donc pas s'étonner de constater que la mission initialement fixée a été, dans un consensus total, poursuivie et apparemment atteinte.

2 - Les innovations devaient tout particulièrement concerner l'adaptation des formations aux emplois, et le Conseil d'Orientation était notamment créé à cette fin. Or, et cet aspect n'a pratiquement pas été souligné dans les rapports, la mise en place des nouvelles Universités dans le Nord - Pas-de-Calais (octobre 1992) coïncide avec une des plus graves crises de l'emploi et de chômage des jeunes de l'histoire de notre pays. Si bien que l'objectif d'adapter les formations aux emplois a été et reste de savoir «à quels emplois», le non-emploi étant la donnée la plus évidente. Il fallait et il faut donc, particulièrement dans le tertiaire, «inventer» des formations (ou adapter les plus classiques), générant, révélant, suscitant des emplois, ce qui n'est pas simple.

Or cette entreprise difficile, que des pionniers ont néanmoins entreprise, s'est heurtée aux lourdes et contraignantes procédures suivies en matière d'habilitation nationale. Tout écart à la norme, donc toute innovation, était traquée, refusée. La liste est longue pour l'Artois, des projets innovants difficilement élaborés et impitoyablement refoulés, depuis le projet d'IUP de développement local, jusqu'aux licences pluridisciplinaires à visée technologique ou mélangeant lettres et sciences en passant par de modestes introductions de modules de langues ou d'informatique ou d'initiation à l'art dans la licence de droit, etc.

En résumé le ministère a doté les Universités nouvelles d'un statut dérogatoire, mais, sauf exceptions, ne les a pas traitées lui-même de manière dérogatoire en ces domaines. Il doit être clair pour tous que nous ne remettons pas en cause le principe des diplômes nationaux, auxquels nous sommes attachés, mais les procédures d'habilitation utilisées. Quant aux diplômes d'Université, leur fonctionnement suppose des moyens propres. Lorsque la subvention budgétaire accordée représente 66 % de la dotation théorique, ce qui était notre cas, l'expérimentation par les diplômes universitaires ne peut être que rare, puisque chère, et se faire au détriment des étudiants des formations habilitées.

3 - Recherche

Pour la recherche, les blocages nationaux sont bien plus graves. S'étonner de l'absence d'équipes reconnues par le CNRS dans des établissements ayant trois ans d'âge ne peut que relever de la fausse naïveté ; on nous a dit récemment que pour obtenir une reconnaissance, il fallait un délai de 20 à 25 ans dans la conjoncture actuelle du CNRS. Elles ne pourraient donc exister que par transfert ou éclatement : le Nord - Pas-de-Calais, déjà si mal pourvu comparativement à d'autres régions, est loin d'être assez bien loti pour se le permettre.

Même si les équipes d'accueil ou les jeunes équipes du ministère semblent être considérées avec un certain dédain dans les rapports. Il faut reconnaître qu'un réel effort a été consenti par la Direction de la Recherche lors du dernier avenant et par le Conseil Régional et le Conseil Général du Pas-de-Calais. C'est moins vrai pour les DEA, notamment en Sciences de l'ingénieur. La complémentarité avec les Universités lilloises est recherchée et souvent réelle, y compris avec Lille I, sauf dans le secteur précité.

Mais le problème est d'une telle ampleur et d'une telle importance que le ministère devrait avoir en ce domaine une politique claire, volontariste, spécifique pour permettre à l'Université de remplir une de ses missions fondamentales, notamment par l'attribution d'allocations et de bourses de recherche. Les Universités nouvelles doivent faire l'objet d'une expertise spécifique, sur des critères de crédibilité et d'avenir, et non sur l'évaluation d'un passé par définition inexistant.

4 - Moyens

L'insuffisance - considérable - des moyens est relevée dans le rapport général. Compte-tenu de l'impétueuse croissance des effectifs, l'Artois est la plus mal encadrée pour les IATOS (43 %) et les collectivités territoriales ne l'aident pas ou plus en ce domaine. Les tableaux font également apparaître le sous-encadrement en personnels enseignants, en moyens financiers et en locaux. Certes, le Ministère a pris conscience de la gravité du cas des Universités nouvelles il y a quelques mois et la première étape du plan d'urgence va commencer à y remédier. Mais la situation observée par le CNE résulte de moyens antérieurs et actuels et non futurs.

On ne peut juxtaposer des constats des carences nationales d'une part et d'une situation locale d'autre part. Entre les deux, il y a des liens de cause à effet et ces facteurs doivent éclairer les explications fournies. De même on ne peut se montrer conscient de la chronologie des ouvertures de site, puis minimiser ce facteur explicatif dans le commentaire des phénomènes observés.

On ne peut surtout présenter comme des choix politiques de l'Université, des situations qui ne sont que les conséquences de facteurs nationaux ou régionaux ou des épiphénomènes. Nous allons nous efforcer pour notre part de séparer le choisi du subi, ou des adaptations temporaires.

II - ASPECTS PARTICULIERS

1 - Effectifs, Disciplines

L'utilisation de chiffres d'années antérieures ne rend pas bien compte de la réalité actuelle, et donc certaines conclusions perdent de leur pertinence. C'est le cas pour les observations faites sur l'origine géographique des étudiants en 1993-1994, c'est-à-dire un an après l'ouverture de l'Université avec 4 530 étudiants hors IUT. Les effectifs sont maintenant de 7 920 hors IUT et les origines géographiques se sont diversifiées. Le pôle de Douai, de création plus récente, est certes encore marqué par l'effet de proximité ; mais sur ceux d'Arras et de Béthune, contrairement à ce qui est noté (RP p. 40), les originaires du B.F.E. local sont minoritaires.

a) Lettres, Sciences humaines et sociales

Le poids relatif des Lettres et Sciences humaines diminue chaque année. Il est IUT compris, de 42,30 % cette année, c'est-à-dire très proche de la proportion nationale en 1994-1995, IUT compris, 40 % (Source : DEP, note 95.19, avril 1995).

Quant à la place de l'Histoire-Géographie au sein de ce secteur, elle est conforme aux choix habituels des étudiants de l'Académie de Lille ; ce qui en revanche est original, c'est la réunion de ces deux disciplines dans la même composante sur le même site. Ceci permet non seulement une meilleure cohérence pour la préparation des concours, mais une synergie pour la mise en place de formations professionnalisées originales (IUP Patrimoine et Tourisme, Diplôme universitaire d'Etudes asiatiques, etc.).

On ne peut donc présenter comme un choix de l'Université une situation conjoncturelle qui ne fait qu'enregistrer un phénomène observé nationalement renforcé par le décalage chronologique d'ouverture des formations. Les rééquilibrages en cours, signalés d'ailleurs (RG p. 36) le prouvent, si nécessaire. En revanche, si l'on avait ouvert d'autres formations en disciplines artistiques ou en psychologie, sociologie ou sciences de l'éducation comme cela semble être souhaité (RP p. 34), on aurait alors provoqué un déséquilibre considérable et définitif. Cette raison n'est pas la seule à avoir joué : l'exiguïté des débouchés professionnels et la complémentarité avec les autres universités régionales ont également été prises en compte pour ne pas ouvrir ces formations.

b) Sciences et Sciences appliquées, IUP

En Sciences et en Sciences appliquées, il n'y a aucun refus (RP p. 35) des uns ou des autres de travailler ensemble. Mais ceci suppose un peu de temps, des locaux qui tardent à venir et il faut prioritairement gérer le quotidien.

On doit par ailleurs souligner que l'IUT de Béthune est partie prenante de la construction de l'Université. Il a hébergé sans problèmes pendant deux ans les Sciences économiques, et il accueille partiellement des activités de la Faculté des Sciences appliquées. L'actuelle discussion sur les compensations financières, à laquelle il est donné une importance surprenante et très disproportionnée à ce niveau, n'est qu'une négociation banale. Elle n'est nullement menée en dehors de la présidence, puisque celle-ci en a discuté en équipe de direction, en a tenu informé le Conseil d'Université, et a demandé aux responsables des formations de lui faire des propositions qui seront soumises au Conseil d'Université. On est étonné de ne pas voir mentionner pour les Sciences appliquées les excellentes relations avec les entreprises et le souci de l'insertion professionnelle, ce qui nous paraît autrement important.

On ne peut que regretter surtout l'absence de mentions des nombreuses mesures prises en Sciences à Lens (souvent pionnières en la matière) en faveur des étudiants en difficulté : tutorat, soutien, modules de mise à niveau, entretiens d'orientation et de réorientation fin janvier, carrefours d'informations sur les métiers, etc.

Les IUP GUBI et PI ont fait l'objet d'une expertise plus approfondie et les liens étroits avec le monde professionnel ont été bien soulignés. Il est sans doute souhaitable d'atténuer la dépendance de P.I. vis-à-vis de l'IUT, mais une utilisation rationnelle et économe des équipements lourds commande aussi une certaine mise en commun.

2 - Ouverture internationale

L'internationalisation est essentielle de nos jours, surtout dans une Université située géographiquement au coeur de l'Europe. C'est le premier objectif de notre projet d'établissement ; nous pensons avoir obtenu des résultats et rempli notre contrat. Malheureusement ce sujet important n'a pratiquement pas été abordé.

3 - Documentation

Doter l'Université d'une bibliothèque universitaire multipolaire était une des priorités de la politique de l'établissement. C'était un défi puisqu'aucune construction n'était prévue pour cela dans le plan initial «Universités 2000». Il a fallu une forte mobilisation et la décision de deux premiers ministres (M. Bérégoovoy puis M. Balladur) pour y parvenir. La reconnaissance du travail considérable effectué dans des conditions très difficiles par la directrice du Service commun de documentation et les quelques personnes qui travaillent dans ce secteur est partagée par l'ensemble de la communauté universitaire de l'Artois. La livraison des bibliothèques d'Arras, Béthune et Douai dans quelques mois donnera à ce travail toute son ampleur.

4 - Vie culturelle et sportive

On est surpris de ne pas voir mentionnées des activités qui précisément contribuent au «sentiment de la généralité» de l'Université : la course «intervilles» organisée avec le soutien du Conseil Général du Pas-de-Calais qui a vu participer des milliers d'étudiants et de lycéens pour marquer l'ouverture de l'Université ; la Fête des Sports qui chaque année rassemble sur un pôle environ 800 étudiants des quatre sites en une vaste et amicale compétition.

Quant à la vie culturelle, elle est loin de se limiter à des spectacles. Il faudrait citer les pratiques théâtrales ou les jeux de rôles, le prix du premier roman décerné pour la troisième fois cette année sur rapports de lecture des étudiants, les activités autour d'un écrivain en résidence, etc...

L'Administrateur se doit de rendre justice en ce domaine à celles et ceux qui se dépensent pour encadrer ou développer ces pratiques culturelles ou sportives.

5 - Spécificité sociale de la communauté étudiante

Il est pour le moins singulier de laisser supposer que les responsables n'auraient pas perçu cette réalité (RP p. 60), alors qu'ils ont précisément oeuvré pour la création et l'existence de cette Université et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. En revanche, il aurait fallu relever que le ministère n'accordait pas la compensation boursière à 100 %, loin de là, avant l'année 1996, pénalisant sévèrement une Université comme la nôtre. Il faut rappeler qu'elle ne dispose pas de conseillers d'orientation, d'assistante sociale, etc. L'Université en revanche a pris très tôt de nombreuses initiatives, signalées pour les Lettres et Sciences humaines, omises pour les Sciences ou les Sciences économiques, en matière de tutorat, de soutien spécifique, d'accès à la documentation, d'entretiens de réorientation, de forums sur les carrières. Elle fera plus dès qu'elle en aura les possibilités.

Quant à l'Observatoire de la vie étudiante dont la création est recommandée, le Service des Statistiques en assume déjà largement les missions sans pour autant en posséder le statut, ce qui n'a pas échappé d'ailleurs à l'auteur du tableau récapitulatif des services offerts aux étudiants (RG, p. 70). Le renforcement attendu en personnel permettra d'étendre son action.

6 - Personnels IATOS

Le sous-encadrement est le plus grave de toutes les Universités nouvelles (RG p. 28) et ceci n'est pas partiellement compensé par une mise à disposition de personnels de collectivités territoriales, puisqu'il n'y en a aucun. On a fait figurer dans le tableau (RG p. 28) les emplois qui seront créés en septembre 1996, mais la réalité observée par le CNE et ses conséquences sont celles d'une Université encadrée à 43 % de sa dotation théorique (chiffres San Remo 1995).

Relever qu'il y a 45 % des personnels dans les services centraux (et transversaux) peut paraître impressionnant... Préciser qu'il s'agit au total de 36 personnes pour assurer tous les aspects de l'administration de l'Université, et de 15 pour les services transversaux (SIO, RI, atelier de reprographie, service informatique) l'est moins. Une fois de plus, le recours aux pourcentages permet de masquer les dures réalités du sous-encadrement vécues au quotidien. Celui-ci entraîne d'ailleurs inéluctablement une mise en commun des personnels dont on dispose; le choix n'existe pas.

Quant au manque de communication mentionné, il faudrait d'abord préciser si cette remarque a visé la communication institutionnelle ou la convivialité. Dans la première hypothèse, on aurait pu néanmoins signaler l'existence d'un livret des personnels AITOS, distribué à tous les arrivants lors d'une réunion d'accueil et facilitant l'intégration ; dans la seconde hypothèse, pourquoi ne pas avoir parlé du Comité d'Action Sociale très actif, organisant depuis l'origine de l'Université, Arbre de Noël, sorties collectives, fête de fin d'année, etc. Dans les deux cas, ceci représente beaucoup d'efforts et de dévouement de la part des responsables et est très apprécié.

8 - Réseau, Gestion, Finances

Les financements, grâce à la DRT (Ministère) et au Conseil Régional, ayant été enfin obtenus, le réseau entre les pôles d'Arras, Béthune et Lens sur Noropale existe et sera étendu en octobre à Douai avec accès à Renater et Internet. Au premier visio-centre installé par le Conseil général du Pas-de-Calais à Béthune, va s'ajouter en octobre 1996 un visio-centre à Douai et une salle interactive à Arras. Quant au câblage de la bibliothèque de Lens, il commence. Tout ceci sera poursuivi quand de nouveaux bâtiments seront livrés.

Il est reproché à l'Université (RP p. 46) de ne pas encore avoir mis en application les nouveaux logiciels de gestion. En ce qui concerne NABUCO, on se permettra de rappeler que les premières expériences faites par des Universités chevronnées ont posé et, semble t'il, posent encore bien des problèmes ; qu'en aurait-il été dans une nouvelle Université notoirement sous-encadrée ? Il ne faut pas oublier d'autre part que dès l'accès de l'Université à l'indépendance, le CITI de Lille a cessé d'assurer pour l'Artois le service des inscriptions, de la scolarité, des examens, n'acceptant de conserver que la gestion financière (G.F.C.). L'Université a donc dû, avec un nombre infime d'informaticiens, faire face en priorité à ce problème, qui conditionnait son bon fonctionnement. Elle y est parvenue. Elle peut maintenant envisager le stade ultérieur.

Quant à la gestion des heures complémentaires, il suffit d'observer que le montant qui y est consacré (hors IUT, hors formation continue) est suffisamment limité, si on le rapporte au sous-encadrement reconnu en personnels enseignants pour voir que le contrôle existe. Si l'utilisation d'un logiciel peut l'améliorer, il ne représente pas la panacée. En ce domaine, le signataire de ces lignes qui a été 6 ans directeur d'UFR puis d'IUT, et 10 ans à la direction d'Universités sait que le contrôle fondamental réside à la base. Une bonne gestion en ce domaine repose sur une collaboration franche et loyale avec les directeurs de composante, leur sens des responsabilités, leur vigilance et celle de leurs services. C'est cette chaîne de responsabilités et de solidarités que nous avons privilégiée plus qu'un «flicage» au sommet qui génère suspicion et tentation de le déjouer.

8 - Structuration et organisation de l'Université

La structuration de l'Université autour de grands secteurs disciplinaires par pôles ne semble pas avoir rencontré que des partisans au sein du CNE. Elle est pourtant formellement prévue dans le décret de création et s'est faite dans un consensus total à tous les niveaux. Les craintes exprimées çà et là qu'elle ne soit génératrice de «bastions» paraissent excessives. En effet, les enseignants

rencontrés par les experts, de toutes disciplines, ont témoigné que les liens et les collaborations entre eux étaient bien plus forts que dans des établissements où il y avait une juxtaposition géographique. Rappelons-en un ou deux exemples révélateurs, non cités. Les Sciences économiques (Béthune), le Droit (Douai), l'Histoire et l'AES (Arras) dispensent ensemble un module de licence «Jean Monnet» tri-disciplinaire, ouvert à tous les étudiants. A Arras de nombreuses disciplines, y compris le Droit (Douai) ou les Sciences (Lens) coopèrent dans la licence pluridisciplinaire ou le Diplôme universitaire d'Etudes asiatiques. L'inquiétude de quelques experts repose probablement sur le postulat qu'une structure institutionnelle engendre, ou au contraire empêche selon le cas, l'interdisciplinarité. Après une longue expérience, moi-même et de nombreux responsables sommes convaincus au contraire que l'interdisciplinarité ne se décrète pas même par l'institutionnel ; elle est avant tout voulue et elle se réalise autour de projets, pédagogiques ou de recherche, élaborés et réalisés en commun. Telle est la démarche suivie à l'Artois.

Faut-il ajouter qu'un émiettement des formations sur chaque site, qui curieusement peut paraître souhaité çà et là, est préjudiciable à la constitution de masses critiques pour les équipes d'enseignants et/ou de recherche, les centres de documentation et les outils pédagogiques. Il a été et est unanimement rejeté par le Conseil d'Orientation et le Conseil d'Université.

Quant à l'organisation administrative, elle est adaptée à cette structuration, à ses motivations, à ses finalités et aux contraintes liées au manque de personnels. Nous ne partageons pas l'affirmation de principe (RP p. 33) selon laquelle elle est «plus coûteuse en personnels IATOS» sur les sites ; nous pensons même l'inverse, puisqu'on créerait une structure bureaucratique supplémentaire, inutile dans le schéma général retenu à l'Artois. Nous en avons d'ailleurs discuté longuement à plusieurs reprises avec les spécialistes de cette question que sont les Inspecteurs Généraux d'Administration et nous sommes prêts à en rediscuter avec eux. Mais l'essentiel n'est pas là. En faisant de l'UFR, le guichet unique auquel s'adressent les étudiants, nous avons simplifié leurs démarches et répondu à leurs attentes. Les étudiants apprécient le lien constant ainsi réalisé entre l'administratif et le pédagogique et la double compétence de leur unique interlocuteur, qui comprend mieux leurs problèmes dans leur ensemble. La simplification est aussi une innovation administrative qui devrait être systématiquement encouragée.

CONCLUSION

C'est sur le point fondamental de la satisfaction quasi-générale des étudiants que nous voudrions conclure. Elle est notée par le CNE, elle avait été mentionnée à plusieurs reprises par des journaux, notamment étudiants, qui avaient mené des enquêtes selon leurs propres critères, que nous ignorons par définition. Elle semble donc réelle.

Pour notre part, nous pensons que la démarche qui a été celle de l'Université de mettre l'étudiant au centre des préoccupations et de l'organisation de l'Université (cf. projet d'établissement) et qui s'est traduit de multiples manières, a été et est fondamentale pour l'expliquer. Certes tout n'a pu être réalisé : le recours massif au financement par le FEDER pour les constructions a entraîné entre autres effets pervers que les maisons des services aux étudiants prévues initialement sur les sites ne peuvent être réalisées telles quelles, car ces opérations ne sont pas éligibles à ce type de financement ; des solutions de remplacement sont en cours. L'absence totale d'installations sportives est aussi un handicap incompréhensible dans un pays développé.

On permettra à l'Administrateur de rendre hommage aux artisans de cette entreprise. Aux enseignants, proches des étudiants et soucieux de leur réussite ; aux IATOS, et personnels de bibliothèques, contraints de travailler à un taux d'efficacité de 200 % - ce qui ne dure qu'un temps - dont la disponibilité et le sens de l'accueil contribuent à créer une ambiance appréciée par les étudiants. Aux partenaires des collectivités territoriales et du Conseil d'Orientation, attentifs aux progrès de l'Université et à l'avenir des jeunes. A toutes celles et ceux qui à des niveaux divers exercent des fonctions de direction, de responsabilité, et qui se sont investis sans compter pour relever ce grand défi...

L'approche très rapide effectuée par le CNE, qui aux yeux de la communauté universitaire de l'Artois, ne peut être qualifiée «d'évaluation complète», ne pouvait rendre compte de la réalité complexe et mouvante. En tout état de cause, elle est prématurée, car comme l'écrit l'ancien président de la Commission européenne à Bruxelles, M. Jacques Delors, dans le rapport fait à la demande de l'UNESCO : «Pour réformer un système éducatif, il faut d'abord résister à l'obligation de résultats rapides et développer une vision et une stratégie à long terme».

Il est important que l'Artois et le bassin minier soient dotés comme les autres régions de France d'une véritable Université, classique (pour nous le terme n'est pas péjoratif, au contraire), c'est-à-dire reconnue par la communauté nationale et internationale et respectueuse des règles fondamentales de la démocratie universitaire, démarche essentielle dans le cadre de la multipolarité. Il appartient maintenant aux instances prévues par le décret de création de choisir librement leurs statuts ; ce sera chose faite avant l'été 1996. Cinq ans après sa création, l'Université d'Artois comprendra plus de 10 000 étudiants, et ne sera plus une «nouvelle Université» au sens juridique du terme. Mais elle sera toujours une jeune Université, fragile mais dynamique, résolument tournée vers l'avenir.

Arras, le 5 mai 1996

Prof. Alain LOTTIN
Administrateur de l'Université d'Artois